

MON PROGRAMME DE GOUVERNANCE POUR LE CAMEROUN



Maurice Kamto

Candidat à l'élection présidentielle



Ensemble un autre
Cameroon est possible

MA VISION POUR LA RENAISSANCE NATIONALE

Les 5 chantiers de la modernisation du Cameroun



PROVOQUER LE CHANGEMENT

*« Je vais marquer
ce penalty historique;
mon pied ne tremblera pas »*

Camerounaises, Camerounais, Chers Compatriotes,

Au cours des cinq dernières années, j'ai sillonné patiemment le pays à votre rencontre pour mieux écouter, observer, comprendre et surtout apprendre de vous.

Cinq années à croiser la souffrance des jeunes en désarroi, sans qualification ou des diplômés sans emploi, une jeunesse camerounaise désœuvrée, et sans avenir. Ils n'ont plus comme alternative que celle de braver le désert du Sahara et la mer Méditerranée au risque certain d'y laisser leurs vies et d'anéantir l'espoir infini de leurs parents.

Cinq années à rencontrer de femmes courageuses, dotées d'une capacité insoupçonnée de créativité et dont l'endurance face aux épreuves de la vie continue de forcer mon admiration; elles souffrent mais ne baissent jamais les bras.

Cinq années à lire sur les visages de fiers parents, inquiétude et désespoir de devoir affronter quotidiennement l'accumulation des charges multiformes qu'engendre un système éducatif en pleine déliquescence, un système de santé qui donne plus la mort que la vie, une insécurité toujours grandissante et pour couronner le tout, un chemin du Calvaire pour percevoir une maigre pension de retraite toujours aussi rare, malgré une carrière professionnelle longue et difficile.

En somme, j'ai parcouru à nouveau le Cameroun, mon pays, notre pays, le Cameroun des villes comme le Cameroun profond, celui des villages sans une goutte d'eau potable et sans une lueur d'électricité. Je me suis souvent fondu dans la population des couches les plus modestes et ai touché du doigt son extrême souffrance, le poids de l'injustice sociale et de la pauvreté abjecte dont elle est victime. Il s'agit d'un pays dévasté qui 60 ans après son indépendance, va mal, vit très mal et ne trouve pas sa voie.

Mais, mon périple dans le Cameroun profond m'a aussi permis de constater que malgré cette situation dramatique, la plupart des Camerounaises et des Camerounais restent confiants en l'avenir. Ils m'ont inspiré la force et l'endurance dans le combat pour le changement. Le Cameroun dont ils rêvent, c'est un Cameroun uni et fort dans sa riche diversité, un Cameroun rassemblé, apaisé à la prospérité partagée; un pays rendu à ces femmes et hommes d'une grande dignité, qui ont l'ardeur au travail, la soif de justice et l'amour de la patrie en partage.

Pour offrir cette alternative à notre pays, nous ne pouvons faire l'économie d'une interrogation sur les raisons qui ont plongé le Cameroun dans le désastre actuel.

Nous en sommes arrivés là parce qu'une poignée de compatriotes égoïstes, désintéressés par le sort des Camerounais et l'avenir du pays, ont transformé un pays de paix et de stabilité en un pays d'incertitude miné par une sale guerre où des Camerounais tuent d'autres Camerounais; ils font fortune sur l'infortune de nos frères et sœurs des régions anglophones et n'ont donc aucun intérêt à régler la grave crise qui secoue ces régions.

Le modèle de développement que nous connaissons depuis des décennies ne peut arrêter la fracture qui existe aujourd'hui entre quelques nantis vivant essentiellement en milieu urbain et la masse écrasante des gagne-petit et des sans emploi, ceux-là qui se lèvent très tôt et se couchent très tard, mais n'arrivent cependant pas à joindre les deux bouts.

La gouvernance actuelle a cassé les sociétés coopératives prospères des années 1970- 80, détruit le tissu social et industriel hérité du début de la construction d'un Etat camerounais moderne, pour mettre en place un système de rente dont jouissent les membres d'un petit cercle qui font main basse sur tout.



le 07 octobre 2018, nous avons rendez-vous avec l'histoire

Notre modèle économique ne crée plus les emplois et les richesses suffisantes pour son développement, car il n'est pas assez productif. Nos richesses profitent à une toute petite minorité qui mène un train de vie fastueux que pourraient leur envier des personnes fortunées des pays développés. En conséquence, ils entraînent le pays tout entier à vivre au-dessus de ses moyens, et pour se faire, à se lancer dans un endettement déraisonnable. Ainsi, le pays vit à crédit et surcharge les générations futures du fardeau d'une dette qui ne cesse de grossir.

Notre modèle de société a exacerbé le tribalisme, le népotisme, le clientélisme, la corruption et la patrimonialisation des positions et des ressources de l'Etat. Ceci doit changer. Je vous propose un futur qui donnera à tous nos enfants des chances égales et une meilleure vie que nous. Le chemin est considérable, le défi gigantesque et complexe au regard du désastre causé par près de quarante ans de politique sans vision et sans ambition pour le pays, de gabegie et de régression nationale. Mais je me suis mis à la tâche avec la confiance absolue de celui qui sait qu'il n'œuvre pas seul, car ensemble, avec détermination et persévérance, nous gagnerons la bataille du développement de notre pays. C'est fort de cette conviction que nous venons provoquer le changement, afin de créer les conditions de la renaissance nationale et d'engager avec vous la modernisation de notre pays. Cette modernisation est organisée en cinq grands chantiers

LE CHANTIER INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

Il concerne le règlement de la crise anglophone et de la forme de l'Etat ; la mise en place d'une politique du vivre-ensemble apaisé; la réforme de la Constitution afin d'y introduire la limitation du mandat présidentiel à un mandat renouvelable une seule fois, l'élection présidentielle à deux tours, l'âge électoral à 18 ans, le rééquilibrage des pouvoirs entre l'exécutif et le parlement, et au sein de l'exécutif, entre le président de la République et le Premier ministre, la réforme de la justice.

LE CHANTIER JEUNESSE ET ÉDUCATION

Où l'on s'attèlera à une réforme profonde de notre système éducatif suivant trois axes : le pilier central de l'éducation qui va de l'éducation de base à l'enseignement supérieur en passant par le secondaire, où

l'accent sera mis sur l'éveil de l'esprit des apprenants à la découverte de leur environnement et l'innovation; le deuxième pilier est la formation qui est le principal moyen d'accroître la productivité et de lutter efficacement contre le chômage, en particulier celui des jeunes; le troisième pilier est la recherche et l'innovation qui permet de faire éclore les talents et aux génies de se manifester.

LE CHANTIER ECONOMIE ET PRODUCTION

Dont les principaux domaines d'action sont : l'aménagement du territoire avec une allocation rationnelle des espaces et la création d'une Ville du futur; le développement et la modernisation des infrastructures, domaine dans lequel notre pays accuse un retard handicapant; la modernisation et le développement de l'agriculture et de l'élevage; la construction et le développement de l'industrie (13 filières industrielles ont été identifiées). Le tout reposera sur une offre énergétique abondante et sera accompagné par une Grande réforme fiscale et budgétaire ainsi qu'une industrie financière de niveau international. Il s'agit de faire du Cameroun le Lion économique d'Afrique.

LE CHANTIER SOCIAL ET DE SOLIDARITÉ

Qui porte sur la réforme du système de santé, l'instauration d'une sécurité sociale; la promotion de la culture et le soutien à ce domaine d'activité et aux artistes; la généralisation des infrastructures sportives et la modernisation de l'éducation en matière sportive.

LE CHANTIER DES RELATIONS EXTÉRIEURES

et du pacte stratégique avec les camerounais de l'étranger.

La finalité de cette bataille pour la modernisation du pays est, d'une part, d'assurer à chaque citoyen camerounais un accès universel aux droits fondamentaux et aux biens communs, garantissant à chacun, un libre accès au savoir, à l'eau, à l'énergie, à l'éducation, à la santé, aux médicaments, à la connaissance, à la sécurité juridique et judiciaire, à un système social juste, et, d'autre part, de permettre à notre pays de se hisser à hauteur des nations les plus performantes, les plus rayonnantes et les plus influentes en Afrique.

Nous ne pourrons relever un tel défi que dans un Cameroun rassemblé, mobilisé vers un même objectif, conduit par des dirigeants non habités par la haine, le rejet de l'autre ou le désir de revanche. Rassembler un pays qui se déchire, que se délite dans les replis identitaires, qui doute et qui a besoin d'un cap, je m'en sens la vocation et un ardent désir. Rassembler les Camerounais, tous les Camerounais dans une chaleureuse fraternité républicaine, j'en ai la volonté et une puissante détermination. Ma conviction profonde, celle qui nourrit mon engagement politique, c'est qu'

ENSEMBLE UN AUTRE CAMEROUN EST POSSIBLE.

Alors, ne l'oubliez pas, le 07 octobre 2018, nous avons rendez-vous avec l'histoire : Rendre possible ce que d'aucuns croient impossible, mettre un terme à un règne désastreux de 36 ans et faire advenir par les urnes le changement que le peuple camerounais espère depuis bientôt 60 ans.



Maurice Kamto

Candidat à l'élection présidentielle

Du 07 octobre 2018



CHANTIER 1



POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Réformes institutionnelles

Réformer les institutions pour une gestion souple, efficace et participative de la République

Le MRC et plusieurs autres acteurs de la scène politique camerounaise ainsi que de la société civile, ont proposé ces dernières années des réformes qui portent sur quelques dispositions seulement du Code électoral, sur lesquels les forces politiques nationales peuvent s'accorder aisément. Hélas, **le Parlement a très souvent agi comme une barrière aux propositions de loi et une chambre d'enregistrement des projets de loi émanant essentiellement du Gouvernement.** Cela conforte l'idée largement partagée par diverses sensibilités politiques et la société civile de la nécessité de procéder à une réforme constitutionnelle en vue de rééquilibrer les pouvoirs au sein de l'Etat, d'abord entre l'Exécutif, le Parlement et la Justice, ensuite, au sein de l'Exécutif entre la Présidence de la République et le Gouvernement, et enfin entre l'Etat et les Régions ou les Etats fédérés si tel est le choix des Camerounais.

Sur le plan judiciaire, la question des nominations de magistrats, et celle des juridictions traditionnelles (qui varient d'une chefferie traditionnelle à une autre, et parfois au mépris de la loi) sont autant de problèmes qui méritent d'être réglés au moment de mettre en œuvre une nouvelle forme d'organisation de la société camerounaise que les uns et les autres appellent de leurs vœux. **L'indépendance de la magistrature sera une des clés de voûte de cette réforme pour garantir le bon fonctionnement des institutions.** C'est loin d'être le cas aujourd'hui avec des magistrats soumis à l'Exécutif, le Président de la République, chef du pouvoir Exécutif, étant également le président du Conseil supérieur de la magistrature, organe qui « fait et défait » les carrières des magistrats, dont le rapporteur est le ministre de la justice Garde des Sceaux, lui-même du pouvoir Exécutif.

Sur le plan de la sécurité, **les forces de défense tout comme les polices judiciaire et scientifique doivent faire face à de nouvelles formes de menaces, ce qui exige une redéfinition de leurs missions** et une affectation conséquente des moyens financiers, matériels et humains en vue de l'accomplissement de ces missions.

Avec la mise en œuvre effective de la décentralisation et de la régionalisation, **les Régions ainsi que les communes seront confrontées à de nouvelles compétences ou missions qui rendront nécessaire une révision des règles de péréquation fiscale** en vue de l'affectation des ressources financières de l'Etat au profit de ces entités.

Modernisation des institutions

■ Nous **réformerons la Constitution** en introduisant notamment :

- ▶ La limitation du nombre de mandats présidentiels à un mandat renouvelable une seule fois ;
- ▶ L'élection présidentielle à deux tours ;
- ▶ L'abaissement de la majorité électorale de 20 ans à 18 ans ;
- ▶ Le rééquilibrage des pouvoirs entre l'Exécutif et le Parlement : permettre aux parlementaires de mettre sur pied des commissions d'enquête parlementaire sans requérir l'aval du Président de la République comme c'est le cas en pratique aujourd'hui; impliquer le Parlement dans la nomination des responsables des principales institutions juridictionnelles (Premier Président de la Cour suprême; Président du Conseil constitutionnel); placer le Fonds Souverain à créer sous le contrôle parlementaire; informer le Parlement de la gestion des ressources naturelles du pays.
- ▶ Le rééquilibrage des pouvoirs au sein de l'Exécutif, entre le Président de la République et le Premier Ministre : faire du Premier Ministre le véritable chef du Gouvernement avec autorité nécessaire qui

s'acquitte de sa mission de coordination de l'action gouvernementale et de mise en œuvre de la politique définie par le Chef de l'Etat; celui-ci fixe le cap à travers la définition de la politique de la nation, le Premier Ministre se charge de mettre en œuvre la politique ainsi définie.

► Le renforcement du pouvoir judiciaire, entre autres, par la diminution de l'influence de l'Exécutif sur le fonctionnement des institutions judiciaires : le Conseil supérieur de la magistrature ne sera plus présidé par le Chef de l'Etat, mais par le Premier président de la Cour suprême; sa composition sera modifiée pour y faire entrer des représentants de la société civile.

► La création d'une langue nationale camerounaise ;

■ La définition d'une nouvelle politique foncière pour garantir à l'Etat la ressource foncière nécessaire pour la réalisation des projets collectifs.

■ **L'organisation des Assises nationales de la citoyenneté et de la fraternité** dont les principaux résultats seront inscrits dans la Constitution.

■ **La lutte méthodique et déterminée contre le tribalisme et le népotisme :**

✓ L'Etat de droit et la justice

Toute justice performante répondant aux attentes des justiciables et respectueuse du peuple au nom duquel elle est rendue repose sur un Etat de droit.

■ La restauration de l'Etat de droit et **l'inscription de la liberté d'expression, la protection des journalistes et de leurs sources d'information** ainsi que la liberté d'association dans une charte de la démocratie.

■ La garantie que la loi soit juste, largement diffusée et appliquée sans discrimination aucune à tous, Etat et citoyens quels qu'ils soient.

■ Le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire. En particulier il sera institué des commissions d'évaluation des magistrats auprès des juridictions d'instance et des cours d'appel, composées de magistrats et de personnalités de la société civile.

■ La réforme de la Chambre des Comptes de la Cour suprême, afin notamment de lui conférer un pouvoir de sanction des ordonnateurs et des comptables.

■ La création d'une **école de droit parfaitement bilingue (Cameroon Law School/Institut d'Etudes Judiciaires) pour la formation des auxiliaires de Justice (Avocats, Notaires, Huissiers de Justice)**. Elle sera gérée en concertation avec les ordres professionnels qui en seront des animateurs pédagogiques à part entière. Il pourra en être créée plus d'une dans différentes parties du pays.

■ La garantie à tout citoyen camerounais, tout investisseur national ou étranger que **la même loi sera appliquée à tous**.

■ La préférence et l'encouragement du dialogue comme outil de concertation entre les divers partenaires sociaux, notamment entre le patronat et les syndicats.

✓ Un Code électoral consensuel

Nous proposerons au Parlement une **réforme consensuelle du Code électoral** pour y introduire notamment :

■ L'instauration du **bulletin unique**;

■ La prise en compte de la révision constitutionnelle instaurant les élections à deux tours,

■ La même force probante à tous les procès-verbaux du dépouillement des élections dans un bureau de vote remis aux représentants des candidats et à ELECAM : tous les procès-verbaux feront également foi;

- La réforme d'ELECAM, en particulier sa composition, pour y inclure les représentants des partis politiques et les modalités de désignation de ses dirigeants;
- La prise en compte de la révision constitutionnelle instaurant le vote à 18 ans;
- L'instauration du **vote obligatoire** au Cameroun.



✓ Une police repensée

■ Nous **réformerons la police en commençant par sa doctrine programmatique, sa philosophie du maintien de l'ordre public qui se confond aujourd'hui avec le maintien de l'ordre politique héritée de l'administration coloniale.** Il sera mis en place un maillage intelligent et modulable de la société et du territoire.

■ Nous **renforcerons les compétences et les équipements de nos forces de sécurité en matière de police judiciaire, de police scientifique, d'enquêtes économiques.**

✓ Redéfinir le statut et le rôle des autorités traditionnelles

Nous redéfinirons le statut et le rôle des autorités traditionnelles. En effet, la notion d'auxiliaire de l'administration qui résume actuellement leur statut paraît réductrice et devrait être dépassée. Plus précisément, il sera créé une **Assemblée des Chefs traditionnels** parmi les institutions régionales ou fédérées, avec pouvoir consultatif sur les questions générales de développement de la Région (ou de l'Etat fédéré), et pouvoir délibérant sur les questions relevant des us et coutumes traditionnels ou en rapport avec eux. Cette Assemblée participera par ailleurs au suivi des projets de développement de la Région (ou de l'Etat fédéré).



✓ Accroître les moyens des Communes et des Régions (ou entités fédérées)

Nous réformerons le régime financier dans le cadre de la décentralisation (ou du fédéralisme) **afin d'allouer plus de moyens financiers aux Communes et aux Régions (ou entités fédérées).**

✓ Rationaliser les institutions publiques

- La limitation du nombre de départements ministériels

Cette limitation se fera par le regroupement ou par la suppression de certains départements ministériels. Dans tous les cas il n'y aura pas plus de 25 départements ministériels.

■ La suppression du Conseil économique et social, institution désuète produit de l'Etat centralisé, non adaptée au contexte de l'Etat nouveau qui sera organisé sur une base régionale ou fédérale.

La question anglophone

✓ La question anglophone

Une attention particulière doit être accordée à la situation de la communauté anglophone en tant que réalité spécifique non assimilable au problème des ethnies. Il s'agit d'une réalité à la fois historique et culturelle liée à notre héritage colonial et qui a pour pendant une autre réalité histo-rique et culturelle, celle de la communauté francophone. Notre pays dans sa configuration géogra-phique comme dans son héritage culturel d'aujourd'hui est le produit de ce double héritage que nous gagnerons à préserver.

Nous avons souligné, dès la création du MRC, qu'il était urgent de se pencher sérieusement sur ce problème et d'examiner avec la communauté anglophone les voies et moyens les plus appropriés pour y apporter les réponses adéquates. Le gouvernement a, hélas, comme d'habitude, choisi d'ignorer cette suggestion et des revendications corporatistes fondées, comme on en voit partout dans les pays normaux, ont dégénéré en un affrontement armé, par la seule faute du Pouvoir qui n'a proposé en réponse que de faux-semblants, le déni de réalité et la violence aveugle.

✓ Organiser un dialogue national ouvert et sincère pour régler en profondeur la crise anglophone

Nous mettrons en place un CADRE DE DIALOGUE ouvert et sincère dans lequel devront s'exprimer tous les griefs et revendications de nos compatriotes anglophones et les impératifs de la construction d'une Nation unie, sachant que la sécession n'est pas une option. Nos compatriotes anglophones devront y être représentés, notamment par leurs leaders légitimes, c'est-à-dire ceux en qui se reconnaissent les populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Ce cadre de dialogue devra permettre de dégager au terme des débats, ensemble, des solutions approuvées par les uns et les autres et permettant de résoudre une fois pour toute le problème anglophone dans le cadre d'un Cameroun réconcilié et fort dans son unité.

Malgré les nombreuses vies de civils et de soldats inutilement sacrifiées et les souffrances atroces imposées aux paisibles populations du Nord-Ouest et du Sud-Ouest par la militarisation à outrance et les mesures de terreur administratives, il est encore possible de sauver la paix. Pour cela, comme nous l'avons proposé au Gouvernement sans relâche :

- ▶ Il est impératif et urgent d'organiser un dialogue national sincère pour régler en profondeur la question anglophone et sortir le pays de l'impasse ;
- ▶ En même temps, nous nous pencherons sur les réformes politiques et institutionnelles, rendues incontournables par l'état général du pays et le risque de crise généralisée que font peser sur lui les échéances électorales à venir du fait d'un Code électoral favorisant les fraudes massives et le hold-up des résultats.



Envoi d'une délégation politique, porteuse d'un message de paix et de compassion

En prélude à l'organisation du dialogue national, **ma première sortie politique sera dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, si les Camerounais nous font l'honneur de nous porter à la plus haute fonction du pays.**

Nous irons y porter un message de paix et de compassion à nos compatriotes, **frères et sœurs de la partie anglophone** de notre pays, et leur faire **comprendre que la Nation, dont ils font partie intégrante, a entendu leurs pleurs et qu'elle est venue essuyer leurs larmes.**

Des mesures de désescalade

Pour montrer la bonne disposition de l'Etat à résoudre pacifiquement ce problème, nous annoncerons à cette occasion des mesures d'apaisement et de confiance, consistant **notamment en la mise en liberté sans conditions des personnes arrêtées dans le cadre de cette crise anglophone, l'arrêt des poursuites, le retour des exilés et des réfugiés, la reconstruction des installations et édifices détruits lors de ce conflit fratricide.**

En retour, nous exigerons un cessez-le feu indispensable à la tenue sereine du Dialogue National Inclusif et Sincère.

Dans le cadre de ce Dialogue, ensemble nous dégagerons, des solutions approuvées par les uns et les autres et permettant de résoudre une fois pour toute le problème anglophone dans le cadre d'un Cameroun réconcilié et fort dans son unité.

LE VIVRE-ENSEMBLE

Bâtir le vivre-ensemble

L'espace politique est dominé par le clientélisme : **la gouvernance ne se fait plus que par les memoranda et autres revendications ethno-régionales.** Le moindre poste dans l'Administration est d'abord (et souvent uniquement) présenté comme un cadeau à telle région/tribu. Le discours officiel est ainsi théâtralisé autour de la distribution de prébendes entre régions et ethnies, qui a abouti à la désintégration/désunion nationale.



Les nombreuses langues locales constituent une richesse culturelle indéniable. Toutefois, la politique actuelle de juxtaposition de ces langues locales, toutes enseignées en même temps sans que l'on ne sache à quelles fins, ne contribue ni à la pérennisation de ces langues qui tendent à disparaître, ni au renforcement de l'identité nationale.

Autrement dit, depuis l'avènement de ce que l'on a appelé le "Renouveau", l'affaiblissement de l'identité nationale, l'exacerbation du tribalisme, la promotion de l'ethnie au détriment de la promotion du mérite sont autant de maux, parmi tant d'autres, qui sapent l'unité de la Nation et ruinent les efforts antérieurs consentis par les Camerounais pour un mieux vivre-ensemble.



Les assises nationales de la citoyenneté et de la fraternité

■ Nous **lutterons contre le tribalisme par l'éducation à la citoyenneté, à la connaissance du pays dans la diversité de ses populations**, le brassage de celles-ci, la richesse de nos différentes cultures et l'extraordinaire potentiel de fécondation dont sont porteuses les différentes communautés si elles sont mises en confiance les unes les autres ;

■ Nous **organiserons les Assises nationales de la citoyenneté et de la fraternité**. A cette occasion, la question de **la réhabilitation de nos héros nationaux sera abordée et nos mémoires plurielles blessées célébrées**. Dans cette perspective, il sera mis en place un Comité d'historiens et des personnalités chargées de procéder à une identification objective desdits héros sur la base des critères à définir, puis de procéder à **la création et l'édification d'un monument (La Grande Coupole des Mémoires et du Souvenir)** qui leur sera dédié.



Une langue nationale pour le Cameroun

En matière de politique linguistique, il est temps qu'en dehors des deux langues officielles qui nous permettent de communiquer avec le monde et entre nous et facilitent grandement notre insertion dans la mondialisation, le Cameroun se dote d'une langue nationale. Il s'agira d'une décision politique d'importance cruciale pour notre devenir en tant que Nation.

■ Nous créerons **une langue nationale camerounaise, le Camerounais** (le nom exact de cette langue sera déterminé par les camerounais), non pas à partir de rien, mais des langues locales existantes : nous entendons que les linguistes nous aident à identifier une base grammaticale, le lexique de cette langue nationale devant être constitué de mots (homologués par l'Académie nationale camerounaise) provenant des différentes langues locales, par le jeu des synonymes.

■ Nous **créerons une Académie nationale camerounaise chargée entre autres de promouvoir notre langue nationale** et d'y veiller.



Une identité pour tous et un fichier national informatisé de la population

■ Nous **offrirons un numéro d'identité unique conservable à vie à tout individu né au Cameroun** pour lui permettre de jouir de l'ensemble de ses droits et devoirs ;

■ Nous établirons pour cela un fichier de l'état civil complet et fiable et régulièrement mis à jour ;

■ Nous mettrons donc en place un système informatisé de collecte des données d'état civil dans l'ensemble du pays pour s'assurer que tout enfant né sur le territoire camerounais soit doté d'une identité. Ce système aura deux volets :

- ▶ Nous organiserons l'identification des individus dès la naissance dans les centres de santé de base et dans les hôpitaux.
- ▶ Nous définirons une procédure de déclaration de naissance basée sur le témoignage de la famille auprès du chef de village ou du chef de quartier pour les nombreux camerounais qui naissent encore en dehors de toute structure hospitalière, particulièrement dans l'arrière-pays ;

- Nous appliquerons une telle procédure de déclaration simplifiée pendant une période transitoire de 5 ans pour les nombreux camerounais qui aujourd’hui n’ont pas d’identité (acte de naissance, carte d’identité, …) ;
- Nous mettrons à disposition des commis chargés d’établir des déclarations de naissance ou d’identité un outil informatique très simple mais très sécurisé qui permettra **d’enregistrer l’information directement dans le fichier national de la population.**
- Aucune information relative à l’ethnie et à la tribu ne figurera dans une base de données officielle ni sur une pièce officielle.



La Bonne Gouvernance

La bonne gouvernance pour réconcilier gouvernés et gouvernants

Que ce soit en matière de bonne gouvernance électorale, de bonne gouvernance économique et sociale ou même de bonne gestion des ressources humaines, le fossé se creuse davantage, chaque jour, entre les préoccupations et les actes posés par les « gouvernants » et les attentes légitimes de la grande majorité de la population pour une amélioration substantielle de leurs conditions de vie.

En effet, la cassure entre les populations du Cameroun et ceux qui les gouvernent est manifeste et évidente. Elle se traduit par un défaitisme des Camerounais vis-à-vis de la politique, dû à l’opacité dans l’action gouvernementale, au sentiment d’exclusion dans la gestion des affaires de la cité si ce n’est à leur détriment, à l’absence d’efficacité dans la gestion des biens publics, aux fraudes électorales massives qui ont fini par convaincre les Camerounais que voter ou ne pas voter ne servait à rien.

Une administration publique performante

Rationaliser l’administration publique devient un impératif pour l’Etat, qui doit être le principal levier du développement du pays et soucieux de participer de façon avantageuse à la compétition économique dans un monde globalisé.

- Nous **réformerons l’administration publique** sur plusieurs aspects :
- Le bilinguisme sera obligatoire et nul n’aura de place dans la Fonction publique s’il ne maîtrise l’anglais et le français, et à terme la langue nationale et ces deux langues étrangères;
- Au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées ou des entités fédérées, **nous accorderons un véritable statut juridique au personnel communal et des Régions ou des entités fédérées en tant que corps à part entière** ;
- La définition d’une politique d’accès à la fonction publique en créant les conditions pour une intégration progressive des talents venant du secteur privé dans l’administration publique ;

- La maîtrise des effectifs par l'assainissement du fichier des agents de l'Etat afin de parvenir à la maîtrise du nombre exact des employés de l'Etat et de sa masse salariale ;
- La mise en place d'une politique des ressources humaines permettant **la définition des emplois et des compétences ainsi que des critères objectifs de gestion des carrières** par la mise en œuvre de l'ensemble des modules de l'application SIGIPES pour parvenir à une déconcentration totale de la gestion des personnels de l'Etat et une automatisation intégrale des opérations liées à la gestion de la solde ;
- **La formation continue tout au long de sa carrière pour tout agent** sera vivement encouragée, voire obligatoire dans les fonctions techniques et les fonctions en lien avec les nouvelles technologies ;
- **La définition des objectifs liés à chaque poste de travail devrait être rendue obligatoire** pour toutes les administrations, pour ce qui est de la performance.

Dans tous les cas, la transparence sera au cœur de la gestion publique.

✓ L'E-Gouvernance (gouvernance électronique)

L'e-gouvernance est l'utilisation de l'outil informatique comme support d'interopérabilité entre tous les acteurs de la chaîne de développement d'un Etat. Cette chaîne est généralement tripartite : l'Etat, la société civile et les partenaires au développement.



Nous mettrons en œuvre l'e-gouvernance avec par ordre d'importance :

- **L'e-administration**, impliquant la gestion informatisée des opérations dans divers ministères et organismes publics. Un certain nombre de documents administratifs seront édités directement de façon électronique, limitant au passage le recours à des consommables (papier, encre, etc...) et assurant la traçabilité de tous les documents émis.
- **Les e-services** qui se veulent être la plateforme permettant la mise à disposition des citoyens des informations et des services par les administrations publiques.
- **L'e-démocratie** permettant aux citoyens et aux acteurs politiques de participer à la prise de décision grâce aux TIC.

✓ Rétablir la confiance entre le peuple et les dirigeants

Nous désacraliserons l'homme politique, tout comme d'ailleurs tout détenteur de pouvoir public (fonctionnaire, policier, militaire, ...) sans sombrer dans la vulgarité.

L'homme politique et tout fonctionnaire doivent d'abord être au service de la nation et non se servir de la nation.

Nous mettrons en place un ensemble de règles de bonne gouvernance pour rétablir la confiance entre les citoyens et les dirigeants telles que :

- ▶ Rémunérer les dirigeants à leur juste valeur ;
- ▶ Réduire les dépenses relatives aux véhicules de fonction ;
- ▶ Limiter le logement de fonction ;
- ▶ Conditionner la rémunération des parlementaires à leur présence effective lors des travaux en session du Parlement.



La lutte contre la corruption

La lutte contre la corruption

Force est de constater que la corruption reste généralisée au Cameroun. Elle touche tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Elle est omniprésente à tous les niveaux de la société :

Dans le domaine de l'éducation, la corruption généralisée du régime a détruit le système éducatif camerounais, en particulier son système universitaire public, qui était l'un des plus performants et des plus respectés en Afrique toutes régions confondues. Or, **si l'on veut détruire un pays, il n'y a pas meilleur moyen de le faire que de détruire son système éducatif**. Le recrutement et la promotion des enseignants des universités ont suivi la même pente. Il faut vraiment détester son pays pour laisser prospérer de telles pratiques, qui se déroulent au su des autorités et dans l'impunité totale.

✓ La prévention et une lutte impitoyable contre toutes les formes de corruption

La renaissance du Cameroun passera par l'étranglement de la corruption en commençant par le sommet de l'Etat. En 2006, a été adoptée la loi d'application de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens et avoirs. Le projet de décret d'application de cette loi, qui devait permettre la mise en place du Comité chargé de recevoir les déclarations a été dûment préparé et soumis pour signature au chef de l'Etat, qui ne l'a pas signé à ce jour. **Ce projet de décret sera le premier texte que nous signerons afin de l'appliquer à nous-mêmes, car nous tenons à déclarer nos biens et avoirs dès l'accession aux plus hautes fonctions de l'Etat.**

- Nous apporterons des réponses appropriées à la corruption intra-administration, inter-administration et administration-administré. Cette stratégie comporte un volet répressif et un volet préventif.
- Nous entendons ramener la corruption à son plus bas niveau en 10 ans par une combinaison de nombreuses mesures :

- ▶ Rendre effectif le dispositif de mise en œuvre de l'article 66 de la Constitution sur la déclaration des biens pour les dirigeants de l'administration et les responsables publics. Dans cet ordre d'idées, nous mettrons en place des modèles de traçabilité des biens de tous les responsables de l'Etat;
- ▶ Faire adopter par le Parlement une loi sur l'enrichissement illicite;
- ▶ Mettre progressivement en place l'e-administration et les e-services tout en visant leur généralisation au terme de 5 ans, afin de limiter les contacts entre les agents de l'Etat et les usagers de l'administration;
- ▶ Renforcer la collaboration internationale pour la lutte contre la corruption;
- ▶ Revaloriser de manière substantielle les salaires du personnel de l'Etat sur la base des économies réalisées sur les dépenses publiques d'une part, et encourager des entreprises du secteur productif à relever les salaires de leur personnel sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la vie, d'autre part.

La société civile et les médias, un maillon essentiel dans la lutte contre la corruption

Les acteurs de la société civile et les médias qui œuvrent pour plus de transparence dans la société constitueront un maillon essentiel de notre dispositif pour la lutte contre la corruption et bénéficieront à ce titre d'une protection juridique adéquate.

Prévenir la corruption

Nous prendrons diverses mesures pour prévenir la corruption telles que :

- Simplifier et publier les procédures administratives ;
- Informatiser le système de passation des marchés publics afin d'en accroître la transparence et de réduire au strict nécessaire les contacts avec les soumissionnaires.
- Limiter les contacts entre l'administration et les administrés, grâce notamment à l'e-gouvernance ;
- Supprimer progressivement les paiements en espèce dans les administrations ;
- Sensibiliser la population sur les dégâts de la corruption dans le pays ;
- Muter très régulièrement les fonctionnaires.

Sanctionner les actes de corruption

- Nous poursuivrons systématiquement devant les tribunaux le corrompu et le corrupteur conformément à la loi ;
- Nous placerons sous séquestre les biens soupçonnés d'être les produits de la corruption le temps de la procédure de sorte qu'en cas de condamnation judiciaire, l'Etat puisse recouvrer les biens mal acquis. La règle en la matière sera que ni le coupable ni les siens ne doivent jouir des fruits de la corruption.

Réformer les institutions en charge de la lutte contre la corruption

- Nous remplacerons l'ensemble des institutions en charge de la lutte contre la corruption par deux institutions :

- ▶ Une Agence Nationale Anti-corruption et pour la Bonne Gouvernance (ANABG). Placée sous l'autorité du Président de la République, elle informera périodiquement le Parlement, disposera d'une antenne dans chaque région (ou chaque entité fédérée) du pays et aura le droit de saisine des Tribunaux ;
- ▶ Le TCS sera maintenu, sa capacité d'action et ses moyens seront accrus.

- Sur le plan opérationnel, une Unité anti-corruption et pour la bonne gouvernance sera instituée au sein de chaque institution ou administration publique, en remplacement des actuelles cellules de lutte contre la corruption. Chaque Unité réalisera ses missions en étroite collaboration avec l'ANABG à qui elle transmettra un rapport mensuel d'activités.



La Sécurité Nationale

Une véritable Politique de Défense et de Sécurité Nationale

La défense nationale du Cameroun est définie par la loi n° 67/LF/9 du 12 juin 1967 dans son article 1er en ces termes : « La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité de l'Etat, dans le cadre de la souveraineté nationale ».

Cette loi, qui a été élaborée en 1967, peu de temps après l'accession de notre pays à l'indépendance, est aujourd'hui dépassée, et ce pour plusieurs raisons :

- **le contexte international qui prédispose à l'élaboration d'une loi de défense nationale** est essentiellement dynamique et impose après une longue période des ajustements;
- **le contexte national, politique et sociopolitique, est également dynamique et a besoin de se réajuster au regard :**

- ▶ des dispositions constitutionnelles et institutionnelles nationales qui ont beaucoup évolué en une cinquantaine d'années (de 1967 à 2018)
- ▶ de la situation générale marquée par des exigences du droit international, l'évolution des mentalités sociales et les conflits de quatrième génération caractérisés par l'asymétrie des forces et des moyens ;

- **la défense n'étant pas seulement militaire, à la dépendance extérieure du Cameroun s'ajoute, sur le plan intérieur, une baisse dramatique de l'esprit patriotique du fait de la mauvaise gestion des ressources nationales qui perpétue la pauvreté et fragilise les hommes et les structures sociales.**

- **la mobilisation du potentiel économique n'est pas stratégiquement élaborée** et les ressources existantes sont mal suivies, mal gérées et mal utilisées ; aucune ambition de défense sur le plan civil, économique et militaire n'est pensée stratégiquement en adéquation aux menaces perceptibles ou envisageables pour la vie de la nation.

- **la politique de défense, qui est le cadre d'orientation stratégique de l'action militaire, civilo-militaire et éco-mil-co-militaire de la nation** n'est pas clairement définie en soixante ans de vie de la nation, ce qui confine les instances de défense à la navigation à vue, par essais et erreurs face à des situations préoccupantes de sécurité.

Nous envisageons des perspectives stratégiques inédites pour la Défense Nationale à partir d'une relecture de la loi de 1967 portant organisation générale de la défense faite à la lumière du contexte et des changements intervenus, et nous veillerons à son application.

Notre défense doit s'inscrire dans une logique visant à surmonter les clivages et les replis identitaires de toutes sortes et sous toutes les formes, et à enracer de façon durable l'esprit républicain, et l'attachement à la paix et à la démocratie dans notre pays. C'est l'un des objectifs majeurs de la construction nationale.

Dans cette optique, la politique de défense du Cameroun sera conçue suivant les axes d'orientation suivants :

- **La réponse aux menaces variées** qui préoccupent le Cameroun, l'Afrique Centrale, le continent africain et la Communauté internationale. Cet axe nécessitera le renforcement de la coopération tant avec les pays amis qu'avec les pays voisins dans la recherche des renseignements de défense et dans la protection des espaces territoriaux et maritimes de notre pays.



Le renforcement des capacités civiles et militaires

Il permettra au Cameroun d'assumer dans les meilleurs délais ses responsabilités dans une démarche centrée sur le respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit.



Le renforcement de l'image des Forces de défense

Il nécessitera:

- une implication accrue et déterminante du Génie militaire dans les plans de développement des campagnes.
- une élimination des mauvaises pratiques dans les rangs des FMO au profit des contrôles plus respectueux et plus responsables des usagers.



Le renforcement du moral et de l'état d'esprit des troupes

Pour opérationnaliser cet axe, une étude portant sur les conditions de vie des militaires et des Forces de sécurité sera menée dans le but de leur assurer notamment la sécurité dans l'emploi, en mettant un accent sur :

- Le casernement et le logement adéquats des militaires et des personnels de la sûreté nationale ;
- Un monument national à Yaoundé tel un « Arc de la République » où seront régulièrement célébrés nos vaillants soldats tombés pour la Nation ;
- Un monument dans chaque Chef lieu de Région où des honneurs seront localement rendus lors des grands évènements nationaux aux soldats morts pour la Patrie ;
- La réalisation des maisons de combattants dans la Capitale à Yaoundé et dans les chefs-lieux de Régions ;
- La création d'une structure en charge des pupilles de la Nation. Elle aura pour mission de recenser les enfants des soldats morts pour la Nation, en vue de leur prise en charge.



La professionnalisation et la modernisation effectives des Forces de Défense

La professionnalisation et la modernisation annoncée dans le cadre de la réforme des Armées de 2001 ne sont pas effectives à ce jour.

Pour rationaliser l'emploi des Forces de défense en rapport avec les objectifs définis dans l'intérêt général, une restructuration conséquente desdites Forces apparaît comme une nécessité. Un accent sera mis sur :

- La définition, la clarification et la mise en place effective dans les meilleurs délais d'un profil de carrière pour l'ensemble des militaires.
- La dépolitisation des grades dans l'Armée et la valorisation de l'expression des compétences pour la professionnalisation effective des Armées.
- La recomposition de la pyramide militaire en adéquation avec les modèles structurels militaires conventionnels. La pyramide actuelle est renversée, car les plus gradés sont plus nombreux que les hommes de troupe.
- L'élaboration d'une doctrine d'emploi des forces permettant une programmation à court ou à moyen termes des activités des Forces (Terre-Air-Mer) en vue de mieux les préparer à l'accomplissement de leurs missions régaliennes.



La réinsertion des militaires en fin de carrière.

L'obligation institutionnelle de la réinsertion en fin de carrière pour les militaires qui ont une expérience avérée et qui manifestent encore de la compétence exploitable dans la vie civile doit devenir effective par l'application et le renforcement des textes y relatifs.

- **Le règlement dans les meilleurs délais de la pension des militaires après leur départ à la retraite.**

- **La défense civile**

La défense civile devra être orientée par une approche stratégique intégrée dans la loi portant organisation générale de la Défense.

Cette défense civile devra être restructurée avec un accent particulier sur :

- La protection civile effective sur le terrain ;
- La clarification stratégique et opérationnelle de l'emploi du leitmotiv de « la défense popu-laire ». Dans cette perspective, le service militaire qui a été supprimé pour les fonctionnaires et les volontaires des administrations privées (à l'exception des élèves de l'ENAM) sera rétabli, car il apparaît comme une école du civisme, du vivre-ensemble, du patriotisme et de soli-darité nationale.





CHANTIER 2



JEUNESSE ET EDUCATION

Jeunesse et éducation

L'égalité de chances pour tous

Une formation adéquate, moderne et innovante pour permettre à notre jeunesse d'être outillée et en capacité d'affronter les défis d'aujourd'hui et de demain

Le capital humain en général, et les jeunes en particulier, constituent la plus grande richesse des nations. Les progrès technologiques rapides exigent de chaque pays qu'il investisse sans attendre dans sa jeunesse pour espérer être compétitif dans l'économie mondialisée.

On voit au quotidien que la gravité du chômage endémique de nos jeunes n'est pas une vue de l'esprit. Il s'agit d'un véritable cancer pour la Nation. Depuis plus de deux décennies, ces jeunes n'ont aucune autre perspective que le recours massif et désespéré aux concours administratifs dévoyés par les maux qui rongent notre société, à la débrouillardise dans les secteur dit "informel" et au métier de conducteurs de mototaxis ("Ben Skin"), de "Call box". Et pour cause : notre système éducatif actuel ne forme pas la jeunesse à faire face à la dure réalité d'un monde à la fois dangereux et extrêmement concurrentiel soit par faute d'imagination, soit par manque d'ambition pour le pays.

Nous nous engageons à mettre les jeunes, par une formation adéquate, moderne et innovante, en capacité de prendre efficacement le relais dans la conduite des affaires de la nation et de permettre au Cameroun d'affronter avantageusement la compétition dans le monde globalisé.

Le projet que nous proposons à la jeunesse est dénommé PACTE JEUNE. Il consiste en un trépied dont le pilier central est l'EDUCATION, le deuxième pilier la FORMATION et le troisième pilier la RECHERCHE-INNOVATION.

✓ EDUCATION – L'option prioritaire pour la formation scientifique et technique et l'innovation permanente

Sur le pilier éducatif, nous disons que le système éducatif actuel a fait son temps. Il a donné tout ce qu'il avait à donner. Il est désormais dépassé. Il doit donc être changé, de la maternelle à l'enseignement supérieur par un système qui éveille chez l'enfant le sens de la découverte des choses de son environnement dès la maternelle, offre aux jeunes des lycées et collèges de se familiariser avec le monde professionnel parallèlement à leurs études, et aux jeunes universitaires d'explorer le monde de la recherche et de l'innovation.

■ Nous réformerons complètement le système éducatif pour l'orienter vers une éducation entièrement tournée vers des objectifs de développement en amenant très tôt nos jeunes écoliers au raisonnement scientifique, à l'éveil de leur intérêt pour les objets matériels créés par l'esprit humain et l'innovation. Dès le cycle secondaire, ils devront participer à un projet technologique de leur niveau (sous l'encadrement de leur enseignant), dont la pertinence et la qualité entreront pour beaucoup dans leur évaluation annuelle.

■ Nous rendrons obligatoire l'enseignement primaire et secondaire jusqu'à la fin de 1er cycle du secondaire et la gratuité de la scolarité jusqu'à la fin du 2nd cycle secondaire dans les collèges et lycées publics. Dans cette optique, les frais exigibles et les frais d'APEE (associations de parents d'élèves et d'enseignants) seront supprimés dans l'ensemble du territoire. Comme conséquence de la suppression des frais d'APEE, tous les enseignants vacataires (instituteurs et professeurs de lycées) qui désirent faire carrière dans l'enseignement seront intégrés dans la Fonction publique. En outre, nous comblerons le déficit dans le corps des enseignants en recrutant massivement chaque année de nouveaux enseignants et en les affectant prioritairement dans l'arrière-pays.

■ Nous reverrons le programme scolaire afin de mettre l'accent sur l'enseignement technique et professionnel. Les enfants dès la maternelle seront amenés à se familiariser à l'outil informatique et à développer leur capacité à rechercher l'information sur les réseaux en toute sécurité.



■ Nous réduirons dans les universités existantes des filières généralistes, des sciences humaines et sociales, au profit **des filières techniques et technologiques qui seront choisies et renouvelées en tant que de besoin en fonction des ambitions de développement du pays**. Dans cette dernière perspective, les travaux de recherche seront orientés vers la résolution des problèmes auxquels le pays et la société sont directement confrontés et la fourniture aux filières industrielles stratégiques que notre gouvernement mettra en place, des ingénieurs et techniciens qualifiés dont elles auront besoin.

■ Nous doterons chaque commune d'au moins **une école primaire publique disposant d'une salle informatique et d'un lycée d'enseignement technique et technologique ayant au moins un laboratoire scientifique et un laboratoire d'informatique**.

■ Nous doterons chaque Région (ou entité fédérée) du pays d'au moins **une Université des sciences et technologies comportant des établissements universitaires** en rapport avec le potentiel agricole, les ressources minières et les opportunités industrielles et technologiques identifiées dans cette région (ou entité fédérée).

■ Nous encouragerons l'excellence en permettant que tout examen ou concours officiel à quelque niveau que ce soit, soit régi par le principe de la méritocratie. Les règles de réussite seront les mêmes pour tous les camerounais quelles que soient leurs origines.

■ Nous mettrons en place **des programmes spéciaux pour accompagner des groupes de populations défavorisées** afin qu'elles accèdent aussi aux standards d'excellence nationaux dans tous les domaines.

FORMATION

Offrir à tout jeune, diplômé ou non, une chance d'accéder à un métier

Le pilier formation entend offrir à tout jeune, diplômé et non diplômé, une chance d'accéder à un métier qui lui assure un emploi décent, grâce à des formations sur mesure dans **des Instituts de formation professionnelle et technologique et les Centres de métiers**. Ces Instituts et Centres serviront ainsi de passerelles d'un couloir de formation à un autre et d'un métier à un autre.

Des Instituts de formation et des Centres de métiers seront installés respectivement dans chaque région (ou entité fédérée) en fonction des opportunités agricoles et industrielles de la région (ou entité fédérée). Ces Instituts et Centres seront également ouverts aux étudiants des établissements secondaires qui y trouveront l'équipement que l'on ne peut pas mettre à disposition dans tous les lycées du pays. Ils seront dotés d'équipements modernes et en quantité suffisante. Concrètement :

■ **Nous créerons dans chaque Région (ou entité fédérée) des Instituts de formation professionnelle et technologique** qui permettront à celui qui est nanti d'un diplôme et qui ne trouve pas d'emploi ou qui voudrait changer de métier, de suivre une formation à un métier précis pour une durée pouvant aller de 6 à 24 mois au maximum, afin de changer le couloir initial dans lequel l'a placé son diplôme initial pour un nouveau couloir de spécialisation qui lui garantit un métier. **La gestion de ces Instituts sera assurée par la Région (ou l'entité fédérée) en partenariat avec le secteur privé, sous la tutelle provisoire de l'Etat (pendant une période de 5 à 10 ans) qui veillera à l'atteinte des objectifs fixé dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes.**

■ **Nous créerons dans chaque Commune des Centres de métiers** qui permettront à un jeune non diplômé de faire l'apprentissage d'un métier en rapport avec ses aptitudes par le compagnonnage d'anciens expérimentés intervenant dans ces Centres. La gestion de ces Centres sera assurée par les Communes en partenariat avec le secteur privé, sous la tutelle provisoire de l'Etat (pendant une période de 5 à 10 ans), qui veillera à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes.

■ Les jeunes sortis des Instituts de formation et des Centres de métiers qui ont des projets pertinents pour s'installer à leur propre compte recevront des accompagnements de l'Etat combinés à ceux des Régions (ou entités fédérées) ou des municipalités, selon le cas.

Nous décernerons annuellement des **Prix des meilleurs apprentis**.

■ **Nous organiserons une campagne nationale de formation populaire**, pour les jeunes ou les moins jeunes qui n'ont pas eu l'occasion d'aller à l'école, qui permettra à tout camerounais d'acquérir un minimum de connaissance pour avoir une certaine autonomie dans la société.

RECHERCHE et INNOVATION – Offrir un encadrement institutionnel et financier aux jeunes scientifiques et techniciens

Le pilier recherche-innovation permettra aux jeunes sortants en particulier des filières scientifiques et techniques, de bénéficier de tout l'encadrement institutionnel et financier nécessaire à la mise au point des produits de leur intelligence. Ils trouveront auprès des pouvoirs publics l'écoute, l'encadrement et l'accompagnement dont ils auront besoin pour la mise au point des prototypes de leurs inventions et la facilitation de la mise en relation avec le monde industriel et les milieux d'affaires.

■ **Nous créerons des pôles d'excellence spécialisés pour la recherche, équipés de laboratoires de niveau international.** Nous ferons rêver les jeunes camerounais, en les mettant dans les conditions idoines pour faire éclore leurs talents.

■ **Nous créerons une Académie Nationale Camerounaise (ANC) comprenant notamment une Section Sciences et une Section Arts et Lettres.** Celle-ci aura pour rôle notamment : pour la section Sciences, de définir les axes de la recherche scientifique et technologique prioritaire dont le suivi sera assuré par l'ANRI et de promouvoir cette recherche par la distinction des chercheurs; pour la section Arts et Lettres, de veiller au respect des normes de la langue nationale camerounaise, de promouvoir la création artistique et littéraire camerounaises notamment par l'institution des distinctions et autres récompenses.

■ **Nous créerons une Agence Nationale de la Recherche et de l'Innovation (ANRI)** qui sera chargée de la coordination de la recherche et de l'innovation permanente dans le pays. Nous entendons signer demain des conventions de projets avec chaque structure publique de recherche ou de formation technique pour la mise au point d'un produit précis dans un délai déterminé.

■ Nous décernerons chaque année **des prix nationaux de la Recherche et de l'Innovation**.

SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES PLUS DÉMUNIS ET À L'EXCELLENCE

► L'Etat offrira les fournitures scolaires aux jeunes Camerounais issus de familles nécessiteuses dans le cycle secondaire, sur la base de l'enquête sociale.

► L'Etat octroiera des bourses d'excellence aux jeunes Camerounais issus de familles modestes (sur la base de l'enquête sociale) ayant fait montre d'excellence scolaire, afin de leur permettre de poursuivre leurs études supérieures.

L'Etat octroiera des bourses spéciales aux jeunes Camerounais ayant fait montre d'excellence scolaire, pour faire des études dans des domaines stratégiques déterminés par les pouvoirs publics.

L'Etat octroiera des bourses d'études aux jeunes Camerounais vivant avec un handicap issus de familles modestes tant dans le cycle secondaire que dans le cycle supérieur, sur la base d'une enquête sociale.

JEUNESSE ET PANAFRICANISME

■ Nous appelerons à lancer dès que possible **le mouvement Jeunesse Fédéraliste d'Afrique Centrale pour la construction de la Fédération d'Afrique Centrale**, étape pragmatique vers les Etats-Unis d'Afrique .

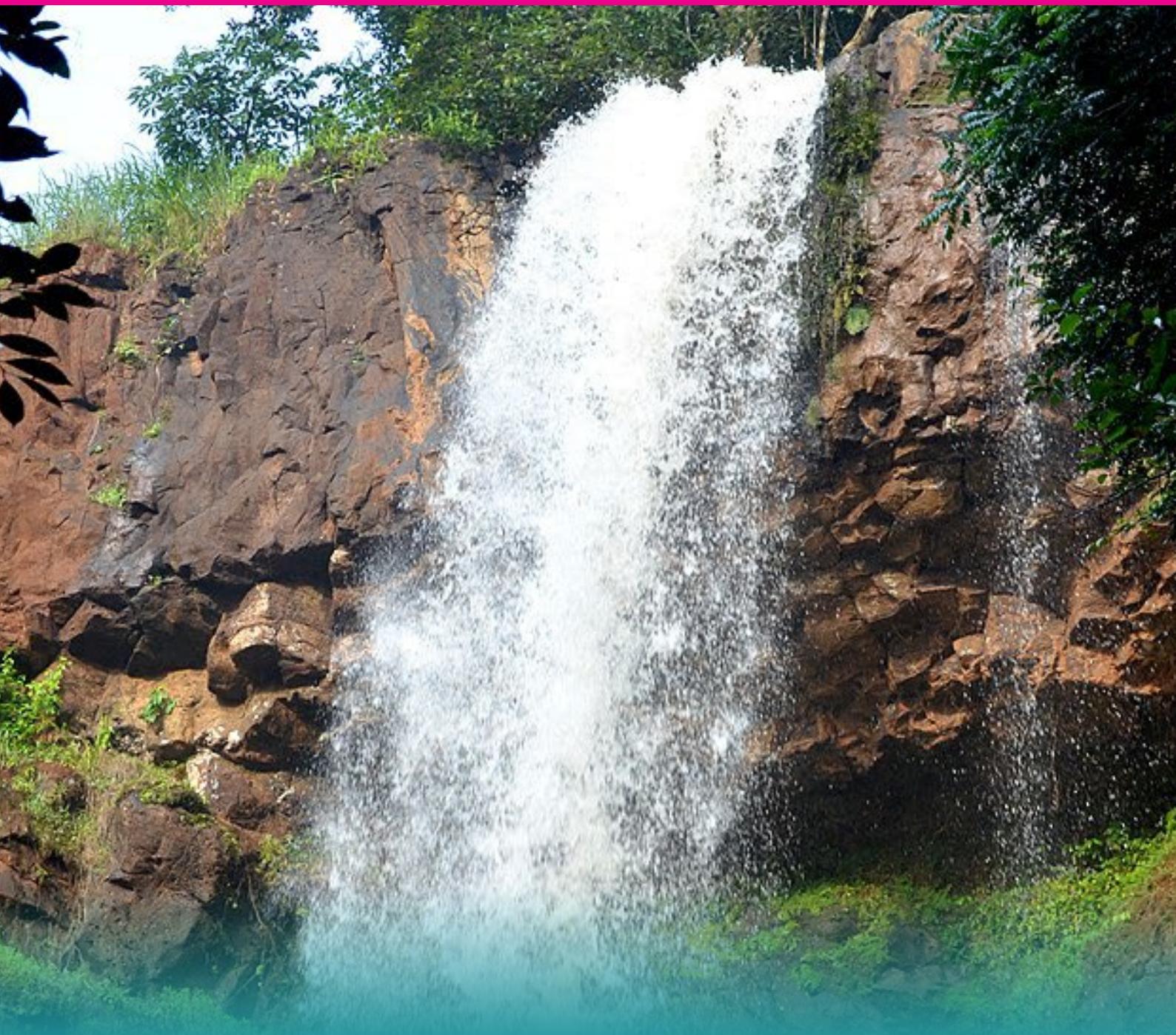


FINANCEMENT DE LA REFORME DE L'EDUCATION

■ Budget d'investissement public (BIP)



CHANTIER 3



ECONOMIE ET PRODUCTION (Agriculture, Elevage, Industrie, Nouvelles Technologies)

Économie

Cameroun, le Lion économique d'Afrique



Nos principaux objectifs sont :

- Accroître la production et la productivité dans tous les secteurs de la production (notamment agriculture, élevage, industrie).
- Atteindre une croissance à deux chiffres.
- Entrer dans le Top 50 du Doing Business et être parmi les 10 premiers pays africains qui attirent le plus d'investissements directs étrangers (IDE).



Un environnement économique attractif et compétitif

Nos principaux objectifs en matière économique sont :

- Rendre l'environnement économique camerounais attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Établir un plan national pour la croissance ;
- Augmenter considérablement le nombre d'entreprises camerounaises parallèlement à la formalisation progressive du secteur informel ;
- Renforcer et développer la Bourse de valeurs du Cameroun (DSX) pour en faire un véritable instrument du financement de l'économie nationale de niveau continental ;
- Mobiliser l'épargne nationale et de la diaspora camerounaise pour le financement de l'économie ;
- Revoir les accords internationaux qui pourraient constituer des entraves au développement économique du pays.

Nous ferons du Cameroun **un environnement attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers** dont le pays a tant besoin pour mettre en œuvre sa stratégie de développement, l'objectif étant de faire entrer le pays dans le **Top 50 des meilleurs environnements économiques de DOING BUSINESS**. À cette fin, nous prendrons un ensemble de mesures telles que :

- La lutte impitoyable contre la corruption ;
- La bonne gouvernance ;
- La réduction de la part de la monnaie scripturale dans l'économie ;
- L'encouragement et le renforcement des échanges électroniques pour la facturation et les paiements ;
- La simplification de la fiscalité en vue de la rendre plus lisible ;
- La mise en place d'une politique foncière pour permettre un accès sécurisé à la propriété foncière ;
- La définition d'une stratégie d'aménagement du territoire ;
- La création des infrastructures et des équipements requis pour le décollage économique du pays ;
- La réforme du système éducatif en vue de mettre l'accent sur l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- L'introduction d'une véritable sécurité sociale avec une assurance santé minimum pour tous ;
- L'accroissement de la productivité dans nos entreprises et dans nos administrations ;
- La modernisation de la gouvernance économique.



L'organisation, le travail et la discipline

En étroite collaboration avec les organisations syndicales, nous mettrons en place un programme national de sensibilisation et de formation et travaillerons sur la question de la flexibilité du droit du travail, y compris de la durée hebdomadaire du temps de travail. La semaine de 40 h doit être un minimum légal qui peut être portée à 50h selon les branches et les périodes d'activité, sur la base de négociations entre les différents acteurs du marché du travail. Il s'agit d'une des conditions de l'attractivité de notre pays pour les investissements directs étrangers (IDE) et de la compétitivité de nos entreprises.

✓ De l'informel au formel

- Nous encouragerons et stimulerons la création et l'essor des PME et des TPE pour en faire les principaux pourvoeurs d'emplois ;
- **Nous valoriserons des expériences ayant montré leur capacité à générer des emplois stables et rémunérateurs.** Dans cette perspective, nous encouragerons les jeunes du secteur informel à s'y lancer, l'objectif étant de leur permettre d'avoir une activité stable et rémunératrice ;
- Nous procéderons à une structuration concertée du secteur informel, d'une part, par l'identification des acteurs du secteur, afin de leur fournir l'accompagnement nécessaire à leur développement, d'autre part, par la mise en place d'une fiscalité adaptée;
- Nous mettrons effectivement en place le système préconisé par l'OHADA notamment l'introduction du Système Minimal de Trésorerie pour les très petites entreprises ;
- Nous créerons le statut de travailleur indépendant pour les patrons d'entreprises afin de leur ouvrir le droit à la sécurité sociale ;
- Nous améliorerons le niveau de performance et de productivité des TPE et des PE par des formations professionnelles ciblées pour qu'elles puissent créer au moins un à deux nouveaux emplois dans une période de deux à cinq ans.

Le financement de l'économie : développer le cadre institutionnel

✓ Douala – le Manhattan de l'Afrique Centrale

Douala deviendra la place financière du Cameroun et le Manhattan de l'Afrique Centrale. Le plateau de Joss sera l'épicentre de cette capitale financière qui devra drainer les capitaux pour la reconstruction du Cameroun.

✓ Le fonds souverain d'investissement (FSI)

■ Nous constituerons un fonds souverain pour impulser l'investissement dans les secteurs stratégiques vers lesquels le secteur privé ne peut investir ou ne trouve pas un intérêt immédiat à investir aujourd'hui.

■ Il s'agit **de réserves mises de côté en vue, non seulement de se prémunir contre les incertitudes du futur, mais également et surtout de garantir un avenir plus radieux aux générations futures.**

■ Ce fonds souverain d'investissement **résultera dans un premier temps de la réforme de la SNI et sera alimenté progressivement par de nouvelles recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles** et d'autres types de participations à définir.

✓ Un fonds d'investissement de la diaspora (FID) – Cameroon Diaspora Investment Fund

Ses objectifs sont précisés dans le 5e Chantier ci-dessous.

Des accords internationaux justes et équitables

✓ Le FCFA

Nous sortirons du Fcfa. Toutefois, la marche vers la fin du Fcfa devra être bien préparée :

■ Il nous faudra d'abord décider de la voie à suivre : créer une monnaie propre avec les 15 Etats membres de la Zone franc d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest ? Créer une monnaie propre aux 6 Etats membres de la BEAC ? Créer une monnaie nationale propre au Cameroun ?

■ Nous confierons l'examen des différentes options à un Comité d'experts pour obtenir les avis autorisés sur chacune des options, afin de prendre la meilleure décision possible dans l'intérêt de notre pays.

✓ Les APE

L'Accord de Partenariat Economique entre le Cameroun et l'Union Européenne (APE) peut se résumer à ceci : un libre accès au marché européen pour quelques produits du Cameroun (pour l'essentiel forestiers et agricoles), contre le démantèlement progressif des barrières douanières au profit des importations de produits provenant de l'Union Européenne.

Cet accord est très déséquilibré et ne permet pas l'essor industriel du Cameroun. Il devra être réexaminé.



Notre politique de l'emploi

Comme **stratégies de résorption du chômage de masse**, nous nous engageons à :

- Mettre l'accent en premier lieu sur le secteur primaire, agricole, afin d'augmenter la production et la productivité : l'agriculture représente le premier gisement d'emplois qui sera soutenu, tant du côté de l'agriculture familiale avec la petite mécanisation, que de celui de l'agriculture des grandes exploitations avec la grande mécanisation;
- Développer le secteur secondaire pour le rendre en mesure d'absorber la production du secteur primaire ainsi que l'excédent de main d'œuvre qui s'y dégagera progressivement suite à l'accroissement de sa productivité;
- Encourager, soutenir l'essor et l'inventivité du secteur tertiaire pour lui permettre de fournir aux deux autres secteurs les outils d'optimisation de leurs exploitations tout en procurant toujours plus de services utiles aux populations : les services relevant du secteur de la santé et d'aide aux personnes, les artistes et sportifs, les enseignants seront des gisements d'emplois à soutenir.

Notre approche est de type social libéral : **libéral** à travers son chantier productif **et social** à travers son chantier éducatif et son chantier social. Nous affirmons que :

- L'innovation, par les changements qu'elle apporte, est le ressort fondamental de la croissance et du progrès : dans ce schéma, l'entrepreneur est l'acteur central. C'est donc **aux entreprises, c'est-à-dire au secteur privé, qu'il incombera de créer et de développer de plus en plus d'activités pourvoyeuses d'emplois** puisque les capacités d'embauche de l'Etat lui-même sont limitées. **Le rôle de l'Etat sera, dès lors, de créer et d'entretenir les conditions d'épanouissement desdites entreprises** (infrastructures, fiscalité, législation). L'Etat fournira également quelques outils et informations qui font défaut à nos entrepreneurs, par exemple en les dotant des qualités managériales (amour de l'innovation et aptitudes managériales) qui feront d'eux de véritables capitaines d'industrie dans 5 ou 10 ans.
- Des emplois doivent être créés massivement dans toutes les régions du pays. Pour y parvenir, l'Etat devra compter sur les efforts complémentaires des collectivités territoriales décentralisées (ou des Etats fédérés), qui maîtrisent mieux les réalités de leurs territoires et de leurs populations, d'où une nouvelle forme d'organisation sociétale avec un Etat reposant sur des entités jouissant d'une large autonomie qu'elle soit régionale ou sur des entités fédérées, dans lequel les autorités et institutions centrales coopèrent avec les autorités des collectivités décentralisées (ou des entités fédérées) en vue de la création et l'accompagnement des activités pourvoyeuses d'emplois au niveau des terroirs.
- L'Etat **prendra sa part d'initiative, dans les filières stratégiques et les projets structurants, en y investissant, à travers le fonds souverain d'investissement (FSI)**, pour rassurer et encourager les entrepreneurs à le suivre. À ce titre, la généralisation de la formation professionnelle, la réforme de certaines entreprises et organismes relevant du portefeuille de l'Etat ou la création de nouveaux organismes seront les principaux leviers à actionner.
- **Nous transformerons le FNE en une AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA REINSERTION PROFESSIONNELLE (ANERP)** qui n'aura plus de mission de formation, mais celles d'animation du marché de l'emploi, de la collecte des données sur l'emploi et d'accompagnement des jeunes sortis des Instituts de Formation professionnelle et Technologique et des Centres de métiers dans l'auto-emploi.

La formation professionnelle

La plupart des jeunes, diplômés ou non, n'ont souvent pas les qualifications professionnelles requises pour rentrer dans le monde du travail formel.

Nous pensons que pour venir à bout du chômage des jeunes, il faut leur donner les clés d'accès dans le monde du travail par le biais des passerelles de formations techniques et pratiques ciblées, telles qu'exposées dans le chantier éducatif.

À cet effet, afin de fournir les savoir-faire à ces jeunes, l'Etat financera, à travers une réforme du FEICOM, la construction et l'équipement des Instituts de formation professionnelle et technologiques dans tous les départements, et des Centres de métiers dans toutes les communes du Cameroun, au lieu de continuer à construire et équiper les somptueux hôtels de ville à l'utilité contestable dans les villages.

Optimisation des recettes et réduction des dépenses de l'Etat

Afin de compenser les pertes financières de l'Etat dues à l'affectation d'une partie de ses recettes pétrolières et gazières à l'exportation, l'Etat devra engager un certain nombre d'actions, notamment :

■ **L'élargissement de l'assiette fiscale** assortie d'une bonne administration de l'impôt à travers une nécessaire réforme fiscale et douanière :

- La poursuite de l'assainissement du fichier solde de l'Etat ;
- L'éradication des commandes et marchés fictifs et/ou surfacturés ;
- La **restriction des évacuations sanitaires des hauts responsables et autres privilégiés** du régime ;
- La rationalisation des missions à l'étranger et des véhicules administratifs.

Objectifs chiffrés en termes de création d'emplois

La généralisation de la formation professionnelle, la création d'un fonds souverain d'investissement, la création d'un comité stratégique de concertation et de partenariat avec les régions et l'optimisation du budget de l'Etat sont les 4 articulations majeures d'un plan global destiné à enclencher des cycles vertueux de création d'emplois dans 3 des 5 chantiers de notre projet de société.

À ce titre, **nous nous fixons comme objectifs** pour un mandat la création **d'au moins 1 million d'emplois** :

- **100.000 postes d'enseignants et formateurs supplémentaires** dans le chantier de l'éducation et la formation ;
- **500 000 emplois salariés** dans le chantier de la production, dont 400 000 emplois dans l'agriculture et l'agro-industrie et 100 000 emplois dans les filières industrielles autres qu'agro-industrielles ;
- **40.000 emplois salariés** dans le chantier social, culturel et de la solidarité nationale.
- **100. 000 emplois** dans les secteurs de la santé, de la défense et de la sécurité;
- **160.000 emplois** dans le secteur du tourisme et du loisir, de l'économie sociale et artisanale
- **100.000 emplois** dans l'administration centrale de l'Etat et dans les administrations et services techniques des collectivités décentralisées (ou des Etats fédérés).

Objectifs de croissance

Notre objectif est de porter le taux croissance à 6,5% dès la deuxième année du mandat
et d'atteindre une croissance à deux chiffres à la fin du mandat.



Réforme fiscale et budgétaire

Sur le plan budgétaire

- ▶ Porter le budget du Cameroun de 4689,5 Mds en 2018 à environ 5500 Mds dès 2019;
- ▶ Réduire les dépenses de fonctionnement et le train de vie de l'Etat de 25 % en un mandat;
- ▶ Porter la part du budget d'investissement public de 29,57 % à 60 % environ en un mandat.

Sur le plan fiscal

Le passage d'une fiscalité confiscatoire à une fiscalité incitative pour l'investissement

La Grande Réforme Fiscale et Budgétaire : Une nécessité pour un Cameroun économiquement compétitif et une sécurité sociale garantie à tous les citoyens

La fiscalité est une problématique au cœur des projets politiques, car elle est étroitement liée à la question du financement et plus encore à celle de l'utilisation optimale et efficiente des recettes fiscales.

La réforme fiscale pose le fondement d'une politique budgétaire qui passera d'une fiscalité confiscatoire à une fiscalité incitative qui inscrit le pays dans la modernité d'un Etat qui rationalise, accompagne, encadre et protège. Nous adopterons les mesures ci-après :

- Réduction progressive **du taux d'imposition des sociétés (de 33 % à 25 % sur 5 ans)** ;
- Mise en place des mécanismes fiscaux d'incitation des entreprises à l'investissement (abattements fiscaux pour création de nouveaux emplois, abattements fiscaux pour création de nouvelles filiales,...) ;
- Possibilité pour les entreprises de déduire sur une durée réduite le prix d'acquisition de certains actifs amortissables au lieu de les amortir sur leur durée de vie;
- Fiscalité allégée pour les revenus de capitaux mobiliers et la fortune immobilière (taux d'imposition unique de 25 %); taux réduit à 18 % lorsque le bénéficiaire s'engage à réinvestir 40 % de ses revenus de capitaux mobiliers dans une activité économique au niveau national ;
- Augmentation de l'assiette de l'impôt (juste répartition de la charge publique dans le respect des capacités contributives de chaque citoyen);
- Augmentation du SMIG à **55.000 FCFA (ce montant peut être revu à la hausse au cours du mandat suivant les performances de l'économie)**;
- Exonération d'impôt sur le revenu pour les résidents fiscaux qui perçoivent un salaire inférieur ou égal à 55 000 FCFA;
- **Création d'une Sécurité sociale nationale:** Assujettissement équitable et universel de tous les travailleurs et indépendants à la **Grande Taxe de Solidarité Sociale**, afin de financer le budget de la sécurité sociale et garantir une couverture maladie universelle minimum à chaque citoyen (**principe de solidarité fiscale**) ;
- Mise en place d'un mécanisme d'abattement fiscal pour les opérations de transmission du patrimoine entre personnes physiques vivantes au sein d'un groupe familial (réduction du poids fiscal des départs à la retraite et encouragement des reprises d'entreprises)

La mise en place d'une fiscalité de sécurité

- Assurer la sécurité et la stabilité fiscale par la non augmentation des différents impôts et taxes sur le moyen terme (3 ans minimum) afin d'assurer la visibilité pour l'investisseur;

L'aménagement d'une fiscalité « Attraction internationale – Protection nationale »

- Attraction fiscale internationale conditionnée par le mécanisme des exonérations partielles d'impôts : aménagement d'un système fiscal qui facilite l'implantation des investisseurs internationaux au Cameroun sous réserve du respect d'une contrepartie;
- Fiscalité attractive pour les résidents fiscaux (personnes physiques) camerounais qui souhaitent rapatrier des dividendes, intérêts et autres redevances de sources étrangères sur le territoire national;
- Exonération totale des dividendes reçus par les sociétés camerounaises de leurs filiales étrangères à condition pour elles de réinvestir, sur 24 mois, 30 % de ces dividendes dans la création de nouveaux emplois au Cameroun
- Adoption d'un **dispositif anti-abus** qui aura pour objet d'assurer une imposition minimum au Cameroun des sociétés qui effectuent certains paiements considérés comme "érosifs" au profit d'entités étrangères qui leur sont liées.
- Imposer à l'Etat et aux Régions (ou entités fédérées) d'accorder au moins 40 % de grands Marchés nationaux d'appels d'offres aux entreprises de droit camerounais.

La mise en place d'une péréquation fiscale entre les régions (ou les entités fédérées)

- La péréquation fiscale repose sur une énumération limitative de deux grands blocs d'impôts et taxes, et sur une répartition constitutionnellement encadrée du budget national entre l'Etat et les Régions (ou entités fédérées).

Les deux grands blocs

- ▶ **Le bloc national :** Impôt sur les sociétés, Droits de douanes ; Impôt sur le revenu des personnes physiques, TVA, Grande Taxe de Solidarité Sociale
- ▶ **Le bloc local :** Taxe foncière, Taxe d'habitation, Contribution des Entreprises au développement local.

La nouvelle dynamique fiscale communautaire et internationale

■ Au niveau communautaire :

- ▶ Renforcer les pouvoirs de la Commission de la CEMAC ;
- ▶ Garantir davantage les grandes libertés économiques pour faciliter la libre circulation des capitaux et des biens ;
- ▶ Convaincre les autres États membres de la nécessité d'harmoniser le taux d'imposition des entreprises afin d'éviter un dumping fiscal dans l'espace CEMAC

- Faire adopter une Directive Mère-Filiale afin de garantir l'exonération de retenues à la source lors des distributions des dividendes intracommunautaires et éliminer les doubles impositions;

■ Au niveau international :

- ▶ Renforcer la législation de qualité en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales internationales.

Aménagement du territoire, infrastructures et urbanisme

Faire de l'aménagement du territoire le gage de la stabilité politique, le moteur de la croissance économique et la source de fierté et d'égalité entre tous les citoyens

Pendant trop longtemps, les écarts d'aménagement entre les zones urbaines et les zones rurales en général, l'absence d'aménagements et d'équipements appropriés dans les régions frontalières en particulier, conjugués à l'absence d'une politique foncière claire et précise ont fini par créer un sentiment de marginalisation chez une frange importante de la population et freiné considérablement l'activité économique au Cameroun.

D'une part, les politiques publiques menées jusqu'ici ont conduit à une faible intégration de certaines régions au sein de la nation. Cela se traduit notamment par une faible participation à la vie nationale, un sentiment d'être exploité par les autres, une sous-représentation parmi les élites du pays. Il en a résulté une forte montée des clivages ethno-régionaux et des sentiments de frustration qui n'ont fait que s'exacerber au fil du temps, alimentés par une démission de l'Etat de ses responsabilités pendant la longue crise économique qu'a traversée le pays, mais aussi par des réponses inadaptées lorsque l'administration a essayé de s'attaquer au problème.

D'autre part, chacun peut mesurer le contraste de plus en plus frappant entre les zones urbaines et les zones rurales, mais aussi l'écart de plus en plus important entre les populations des campagnes délaissées et les élites urbaines plus ou moins connectées à la mondialisation.

Enfin, les opérateurs économiques n'osent plus investir ni dans l'agriculture, ni dans l'industrie car l'accès à la propriété foncière est incertain et risqué : on relève encore trop souvent un très grand nombre de conflits fonciers devant les tribunaux, liés à la superposition ou à la délivrance de plusieurs titres fonciers sur une même parcelle ou sur des parcelles qui se chevauchent.

Nous considérons qu'un statut foncier approprié tenant compte des réalités culturelles de nos terroirs mais garantissant à l'Etat la ressource foncière nécessaire pour la réalisation des projets collectifs et offrant la sécurité nécessaire sur le marché des transactions foncières est une condition préalable au développement et à la modernisation de notre pays.



Etablir une véritable politique d'aménagement du territoire

- Nous définirons une véritable politique d'aménagement du territoire à l'échelon national en **conciliant compétitivité économique et création d'emplois**.
- Nous valoriserons les potentiels locaux et tirerons parti des potentialités régionales tout en mettant un terme à la concurrence néfaste entre Douala, Kribi et Limbe en ce qui concerne les activités portuaires.
- Nous mènerons une politique d'aménagement rural axée sur la structuration de l'espace rural et sur l'Empowerment des populations rurales.



Régler la question de gestion de l'espace

- Nous organiserons un grand débat national sur l'aménagement du territoire devant aboutir à une Charte Nationale de l'Aménagement du Territoire.
- Nous organiserons les **Assises nationales du foncier** avec une pleine implication des autorités traditionnelles afin de redéfinir les meilleures modalités d'accès à la terre dans le respect des intérêts des communautés coutumières,

tant pour les infrastructures et autres ouvrages publics que pour le développement de l'agriculture.

■ Nous élaborerons un Schéma national d'Aménagement du Territoire (SNAT) qui sera par la suite décliné en schémas directeurs régionaux (ou des entités fédérées) d'aménagement.

■ Nous définirons un plan d'affectation des sols qui précisera les zones agricoles, les zones industrielles, les réserves naturelles, les couloirs réservés aux infrastructures de transport (chemins de fer, routes et autoroutes), et les zones d'habitation.

■ Nous déclinerons, enfin, toutes les dispositions convenues dans une loi sur le régime foncier.

✓ Coordonner l'élaboration des plans de développement des Régions (ou entités fédérées)

■ Nous veillerons à ce que chaque Région (ou entité fédérée) soit dotée d'un Plan de développement régional (ou de l'entité fédérée) élaboré le cas échéant avec l'assistance des services techniques compétents de l'Etat.

■ L'Etat assurera la coordination des plans régionaux (ou des entités fédérées) afin de préserver la cohérence des perspectives de développement global du pays.

✓ Procéder à un cadastre numérique de toutes les parcelles pour la sécurisation de la propriété

■ Nous réaliserons un cadastre informatisé et hautement sécurisé, l'immatriculation de tous les terrains des particuliers en milieux urbain et rural ainsi que toutes les parcelles incorporées au domaine privé de l'Etat ou relevant des collectivités territoriales (ou des entités fédérées).

■ Nous réviserons la politique foncière en vue de réduire la spéculation foncière. Dans cette perspective, nous mettrons en place une politique de concession de l'aménagement foncier urbain à des opérateurs privés pour une production des terrains équipés. La commercialisation de ces terrains s'effectuera dès lors sous leur contrôle.

■ Nous renforcerons les missions de la MAETUR dans la constitution et la gestion des réserves foncières nécessaires au développement des villes et des communes.

Nous baisserons l'impôt foncier sur les terrains bâtis et non bâtis et cet impôt sera mieux recouvré.

✓ Mener une politique urbaine imaginative et ambitieuse

■ Nous considérons la croissance urbaine comme une donnée objective et porteuse de potentialités pour une accélération du développement de notre pays.

■ Notre politique urbaine aura pour pilier central l'orientation de la croissance urbaine vers les villes secondaires, de manière à juguler la croissance urbaine de Douala et de Yaoundé.

■ Nous donnerons aux villes secondaires les moyens d'absorber l'importante croissance urbaine à laquelle le pays fait face. Il s'agira de créer et maintenir dans les villes secondaires des conditions de vie plus harmonieuses, mais aussi des incitations économiques permettant la création de richesses et d'emplois.

✓ Assigner une fonction particulière aux entités urbaines

■ Nous créerons une grande VILLE NOUVELLE, VILLE DU FUTUR dans le centre du pays à la limite sud de l'Adamaoua et le nord du Mbam-et-Kim, dans une zone très peu peuplée. Cette ville nouvelle, lieu de l'innovation par excellence, sera une ville du futur, le lieu où le Cameroun fera découvrir les talents et notre projection vers l'avenir technologique. Elle sera située sur l'axe du chemin de fer reliant le Sud au Nord du pays, et sera reliée aux autres grandes métropoles du pays comme Douala ou Yaoundé par des autoroutes.

■ Reconvertir Douala et reporter l'essentiel de l'activité portuaire vers Kribi. Le port de Douala sera transformé

en un port de plaisance et un petit port de cabotage. Nous ferons surtout de Douala la capitale financière et d'affaires, le Manhattan de l'Afrique Centrale. Le plateau Joss deviendra l'épicentre de cette capitale financière qui devra drainer les capitaux, notamment boursiers, pour la reconstruction du Cameroun.

■ L'aéroport de Douala sera maintenu comme aéroport dans sa capacité actuelle, aménagé mais qui ne s'agrandira plus.

■ **Les industries de Douala seront progressivement déplacées vers Edéa** faisant place à des entrepôts qui pourront être reconvertis en centres logistiques ou en centres d'incubation pour les entreprises de la nouvelle économie financière, numérique et biotechnologique qui se développera à Douala. Edéa deviendra donc la principale plateforme industrielle du sud camerounais vers laquelle seront transférées les industries de Douala.

■ **Yaoundé gardera son statut de capitale politique et deviendra véritablement la capitale culturelle.** À ce titre, y seront construits une grande bibliothèque du monde noir et de la diaspora africaine, un opéra de classe internationale et une académie nationale des arts et de la culture.

■ **Une deuxième plateforme industrielle** sera construite **entre la VILLE DU FUTUR** et Ngaoundéré qui deviendra la principale plateforme industrielle dans le septentrion camerounais. Ngaoundéré sera, par conséquent, ce carrefour à partir duquel les produits camerounais iront vers le Nord et le Tchad, vers l'Est et vers la République Centrafricaine, vers l'Ouest au Nigeria.

■ **Une troisième plateforme industrielle** sera développée dans le bassin agricole situé **entre Foumbot, Bafous-sam et Bamenda.**

■ Les capitales régionales deviendront des métropoles d'équilibre. Nous transformerons ces villes en de véritables points d'application de la politique de décentralisation de l'administration, mais aussi de secteurs comme l'université ou l'industrie et les services.

■ À côté des trois métropoles nationales et des métropoles d'équilibre, les villes de taille moyenne auront un rôle essentiel dans l'absorption de la croissance urbaine, mais surtout d'interface avec le monde rural.

■ Nous mettrons en place un **Programme spécial d'aménagement des villes frontalières (PSAVF) (telles que Kousseri, Eyumedjock, Kié-Osi, Amchidé, Garoua Boulaï etc.)** et nous les connecterons aux capitales régionales. Dans le cadre de notre politique de coopération avec les pays voisins, nous participerons à la construction de voies transnationales pour favoriser la dynamique d'ouverture vers l'extérieur.



✓ Collecter et traiter les eaux usées et les déchets ménagers

■ Assainir nos villes par un meilleur traitement des déchets en remplaçant la politique actuelle de ramassage sans traitement par une logique d'économie circulaire à savoir :

- Les communes doivent former les ménages camerounais au tri sélectif des ordures avant de les jeter. Cela permettra de séparer les articles biodégradables, des produits non-biodégradables (verre, plastique, aluminium, acier, papier).

- Mettre en place dans nos communes des petites unités de tris des produits non-biodégradables et leur classement selon leurs destinations aux unités de recyclages.

- Les déchets biodégradables pourront être traités dans une unité de compostage (comme celle de la ville de Dschang) pour produire les engrains biologiques, les biogaz et l'électricité.

- Le financement pourra être assuré par la récupération des quelques 30 milliards payés par an pour le ramassage des ordures urbaines.

■ Nous mettrons en place dans les principales villes un réseau d'égouttage pour la collecte de toutes les eaux usées. Celles-ci seront traitées dans des bassins d'épuration avant leur rejet dans les cours d'eau. Pour cela, nous doterons chaque grande ville de stations d'épuration modernes dont les boues résultant du traitement des eaux seront valorisées soit comme composte pour les agriculteurs, soit comme combustibles pour les ménages et les entreprises.

■ Dans les campagnes, l'utilisation de mini-stations d'épuration des eaux sera obligatoire là où l'habitat dispersé ne permet pas la collecte des eaux via un réseau d'égouttage.

■ Les communes ayant une densité de population suffisantes devront mettre en place un réseau d'égouttage et de petites stations d'épuration pour la collecte et le traitement des eaux usées.

■ Nous introduirons le principe du pollueur-payeur pour la propreté et la collecte des déchets dans nos villes. Tous les produits de consommation courante livrés dans des emballages non-dégradables seront soumis à une taxe de recyclage. Une partie de cette taxe sera reversée au consommateur si celui-ci rapporte l'emballage non-dégradable dans un point de collecte approprié.



■ Les déchets industriels solides feront l'objet d'une réglementation renforcée basée sur l'obligation des acteurs industriels et acteurs hospitaliers pour une collecte et un traitement spécialisé (tri, recyclage en vue de la valorisation matière, ou incinération en vue d'une valorisation énergétique).

■ La collecte et le traitement des déchets industriels liquides feront l'objet d'un contrôle renforcé afin de prévenir que des substances nuisibles à la santé humaine, à la faune et à la flore ne soient répandues dans l'environnement.

✓ Consentir des efforts pour mettre les infrastructures socio-économiques au niveau requis pour le décollage économique

■ Les infrastructures socio-économiques recouvrent les routes, les ports, les aéroports, les ponts et les voies ferrées, les écoles, les hôpitaux, les marchés, les bâtiments administratifs, les cités et amphithéâtres universitaires, les tribunaux et les prisons, le réseau d'approvisionnement et de distribution en eau potable, le réseau d'assainissement, le réseau de distribution de l'énergie électrique, le réseau d'éclairage public et les infrastructures pour la protection de l'environnement.

■ Nous envisageons de faire de ces infrastructures un levier important de la croissance. À cet effet, **nous réunirons toutes les parties prenantes (ministères concernés, collectivités locales, associations patronales, ordres professionnels, syndicats des PME, banques et assurances, etc...) en vue de convenir d'un schéma directeur national** pour la création, l'exploitation et la gestion des infrastructures socio-économiques prioritaires.

■ Nous ambitionnons de **mettre chaque habitant de nos villes à un maximum de 5 min de marche à pied (500 m) d'une route bitumée.**

■ Les programmes régionaux (route transafricaine Lagos-Mombassa et réseau d'Afrique Centrale) seront poursuivis et renforcés. Les liaisons transversales à l'échelle du pays et celles permettant d'ouvrir au reste du pays de vastes étendues disposant d'un potentiel certain (département du Nkam, région de Yoko, etc.) seront développées.

■ Dans le but de renforcer l'unité territoriale du pays, une dorsale sera construite, sous la forme **d'une autoroute ou d'une route à trois voies fois deux entre Yaoundé et Kousseri**, ainsi qu'**un réseau routier approprié dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest.**

■ Nous réformerons la gestion de l'entretien routier en faisant sortir cette activité du MINTP pour la confier à une **Agence Nationale d'Entretien Routier** disposant d'une autonomie décisionnelle.

■ Nous décentraliserons l'entretien des routes rurales. Au regard de leur éloignement des centres de décisions nationaux, les pistes rurales feront l'objet d'une gestion locale assurée par les Régions (ou entités fédérées) et surtout les Communes.



Politique générale de financement des infrastructures

La mobilisation des institutions financières nationales et les organisations multilatérales (OML), la mobilisation de l'épargne et des financements privés nationaux, combinées à la mobilisation des apports de la diaspora en complément des budgets publics pour financer les équipements d'infrastructure constituent les maillons de notre politique de financement des équipements qui seuls permettront une croissance économique du pays et dont les besoins en investissements restent considérables.

■ Le principe de partenariat sera institué et encouragé : partenariat privé/prisé, partenariat privé/public qui prendront les formes de contrats de performance, contrats d'affermages, contrats de gestion, contrats d'exploitation et maintenance (E&M), co-entreprises, contrats axés sur le rendement, concessions et sous-traitances, contrats BOT (construction, exploitation et transfert), BOOT (construction, propriété, exploitation et transfert), DBFO (conception, construction, financement et exploitation), DCMF (conception, construction, gestion et financement), PEI (producteur d'électricité indépendant) et BOO (construction, propriété et exploitation).

■ Les contrats de partenariat, applicables à tous les équipements d'infrastructures et des prestations de service aux populations (telles que la distribution d'électricité, la distribution d'eau potable, l'éclairage public), en faisant appel aux capitaux privés, permettront à l'Etat d'apporter le service public aux citoyens maintenant, au lieu d'attendre de nombreuses années durant pour insuffisances de ressources publiques.



Infrastructures routières

Nous ambitionnons de construire 2800 km de routes et 700 km d'autoroutes à 1200 Mds/an

- Désenclavement des bassins de production agricole, soit 800 km par an : 200 Mds/an
- Relier chaque chef-lieu de Département au chef-lieu de la région par une route bitumée, soit 1200 km par an : 300 Mds/an
- Bitumage des routes urbaines notamment dans les 10 chefs-lieux de régions, soit 1600 km : 400 Mds/an
- Construction d'un réseau d'autoroutes. Première phase : (Yaoundé-Douala (Limbe)-Bafoussam (Bamenda)-Yaoundé, soit environ 1000 km : 300 Mds/an pour l'apport initial ("Down Payment") : construit essentiellement sur BOT.

FINANCEMENT

- 200 Mds provenant du Fonds Routier (recettes des péages et des stations de pesage routier qui rapportent actuellement 140 Mds/an. Une modernisation des postes de péage et des stations de pesage pourrait faire passer les recettes à 200 Mds/an) ;
- 150 Mds tirés de l'activité du Bureau de gestion du fret terrestre (BGFT) estimée à 150-160 Mds qui ne sont pas inscrits au budget de l'Etat ;
- 50 Mds récupérés de la réduction de la fraude des produits pétroliers ;
- 400 Mds correspondant à 10 % des 4000 Mds des recettes budgétaires ;
- 200 Mds prélevés sur les 4000 Mds octroyés au Cameroun par les bailleurs de fonds mais non décaissés à cause de la non maturation des projets ;
- 100 Mds provenant des bailleurs de fonds multilatéraux (Banque mondiale, FMI, Banque islamique de développement, FED etc.) ;
- 100 Mds provenant des bailleurs de fonds bilatéraux (Eximbank China, India, Agence Française de Développement, DEG etc.) ;

RAMENER LE COUT DU BITUMAGE DES ROUTES A DES PRIX RAISONNABLES CORRESPONDANT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX

Le km de route bitumée coûte 150 millions au Ghana contre 250 millions au Cameroun. Pour baisser le coût du km de route bitumée ou revêtue, les mesures suivantes seront prises :

- la création d'une Société nationale ayant le monopole des études de faisabilité des projets d'infrastructures, notamment routières ;
- la réhabilitation du MATGENIE ;
- la création de plusieurs unités de concassage de gravier et de la pouzzolane ;
- l'industrialisation de l'extraction du sable de mer et des fleuves ;
- le traçage linéaire des routes ;
- le revêtement de certaines routes et rues par des pavés et des bordures en béton aux normes techniques les plus élevées ;

Avec un tel dispositif, nous pourrons construire environ 700 Km d'autoroutes à 2 Mds/km contre 1 Md/km en Afrique du Sud par exemple.

La création d'une Société nationale d'étude et contrôle des travaux publics (SNECT)

Nous créerons une société d'Etat à caractère industriel et commercial chargée entre autres de la réalisation, seule ou en partenariat, des études et du contrôle de toutes les infrastructures et ouvrages publics au Cameroun (missions qui furent assurées par la SEDA par le passé).

Un entretien routier intégral et décentralisé (au niveau des régions ou entités fédérées)

Nous interviendrons sur l'ensemble du réseau routier, en différenciant les niveaux d'intervention, au regard des contraintes financières, le niveau minimum étant d'éviter un isolement de longue durée aux populations. L'action ne se limitera pas à un transfert des ressources; elle prendra aussi la forme **des contrats-plans signés avec l'Etat et contenant des objectifs précis en termes de service rendu** aux populations.

Une complémentarité des activités portuaires

- Nous mettrons en place une communauté portuaire à travers la révision du schéma directeur portuaire dans une logique de complémentarité entre les différents ports.
- Les objectifs seront clairement revus à la hausse en ce qui concerne **le port de Kribi, qui devra subir des travaux pour l'augmentation de son tirant d'eau en vue d'accueillir de grands bateaux.**

Le transport : un déterminant pour la politique économique et sociale de la nation

- Nous désenclaverons toutes les zones du pays qui souffrent encore d'isolement saisonnier ou permanent, ce qui limite d'autant leur développement. À ce titre, Nous réduirons l'isolement afin de «faire respirer» les régions en améliorant l'état des routes et en **utilisant les potentialités du transport fluvial sur certains cours d'eau pour des filières déjà existantes**, notamment dans la partie méridionale du pays (Nkam, Kadey, Moungo, Dibamba, Sanaga, etc.).

Nous améliorerons la connectivité en reliant le pays au reste de l'Afrique par une route de bonne qualité sur les

sections nationales des itinéraires internationaux convenus.

■ Les métropoles d'équilibre et les capitales régionales seront reliées par des routes bitumées, et l'on portera à 100 % la proportion de la population rurale vivant à au plus 2 km d'une route praticable en toute saison, tout en se rapprochant des standards internationaux en termes de tarif et de durée des déplacements des marchandises, qui sont un des facteurs clés de la compétitivité économique.

✓ Transport urbain et interurbain

■ Nous mettrons sur pied un mode de transport innovant à la portée de la plupart des ménages : des bus avec couloirs spécialisés.

■ Nous entendons expérimenter le développement d'un **transport urbain sur voie ferrée de type métro ou tramway à Douala** dans un premier temps.



■ À Yaoundé, nous ferons circuler sur la voie ferrée existante des trains navettes qui pourront très rapidement transporter les usagers de la périphérie vers le centre de la ville et vice-versa.

■ Nous professionnaliserons le transport interurbain. Dans cette perspective, la formation du personnel à bord des autocars à la prévention routière sera exigée et le contrôle renforcé, en vue de limiter drastiquement le nombre des accidents de circulation trop fréquents ces dernières années.

■ Nous développerons un pôle touristique au départ de l'aérogare de Garoua qui s'étendra sur un périmètre à définir de concert avec la Région du Nord (ou l'entité fédérée) en mettant l'accent sur l'utilité économique ou sociale tirée des activités et l'objectif final sera de lutter contre la pauvreté, et surtout de réduire les déséquilibres.

Agriculture

Transformer radicalement notre agriculture

Malgré la diminution progressive de son importance relative depuis l'indépendance, le secteur agricole est d'une importance capitale pour l'économie camerounaise. Il emploie près de 53,2 % de la population active et a contribué à hauteur d'environ 21,3 % au produit intérieur brut du pays entre 2010 et 2014 pour environ 40 % des recettes d'exportations totales, hors pétrole.

Malgré cette importance reconnue, les performances du secteur agricole et rural sont restées en-deçà des attentes à cause d'une fragilité de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire, d'une couverture insuffisante de la demande en produits alimentaires, de la persistance et l'aggravation de la pauvreté en milieu rural, sous des contraintes telles que (i) la faible production et productivité des exploitations, (ii) les difficultés d'accès aux marchés, (iii) la précarité des conditions de vie en milieu rural, (iv) la faible organisation des acteurs, (iv) l'environnement naturel en pleine dégradation, (vi) l'environnement institutionnel insuffisamment adapté et (vii) l'insuffisance des financements.

Pourtant, le Cameroun a tous les ingrédients pour devenir l'un des premiers producteurs africains et pas seulement de l'Afrique Centrale.

Nos principaux objectifs de production quantitative sont:

- ▶ Porter la production cacaoyère d'environ 200.000 t à 700.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production caférière d'environ 40.000 t à 100.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du maïs d'environ 2.150.000 t à 5.000.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du riz d'environ 150.000 t à 500.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du mil/sorgho d'environ 1.200.000 t à 2.500.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production de l'huile de palme d'environ 400.000 t à 800.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du coton d'environ 250.000 t à 350.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production des noix d'anacarde d'environ 33 t à 50.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du manioc d'environ 4.000.000 t à 10.000.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production du soja d'environ 15.000 t à 50.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production de la tomate d'environ 1.000.000 t à 5000.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production d'oignon d'environ 70.000 t à 150.000 t en 2025;
- ▶ Porter la production de la banane plantain d'environ 3.500.000 t à 6.000.000 t en 2025.

■ Notre politique agricole permettra d'assurer la sécurité alimentaire du pays tout en procurant des revenus aux producteurs. À ce titre, **nous ferons du Cameroun un exportateur net des produits agricoles, et de l'agriculture biologique un moteur de la croissance et de l'amélioration de l'efficacité de notre secteur agricole et agroalimentaire.**

■ Nous créerons une Agence d'aménagement des terres agricoles. Elle procèdera aux aménagements en tenant compte de l'environnement, réalisera l'irrigation, et versera une rente aux communautés autochtones pour la mise en disponibilité de leurs terres. Les parcelles disponibles seront publiées sur le site internet de l'Agence et seront louées aux potentiels investisseurs avec un cahier de charge précis. L'objectif est d'aménager **1 million d'hectares de terres agricoles en un mandat.**

■ Nous transformerons certains lycées d'enseignement général en lycée d'enseignement des techniques agricoles, agroalimentaires et d'élevage et en créerons de nouveaux. L'objectif est de créer un lycée des techniques agricoles et d'élevage par département soit 60 environ (Cela s'intègre dans le programme de lutte contre le non emploi des jeunes. A raison de 10 Lycées par an à 2 milliards par Lycée, le coût total sera de 20 milliards par an). De la 6ème au CAP (Former un ouvrier agricole qualifié). De la seconde en Terminale (Former un technicien agricole). En cycle BTS (former des techniciens de l'industrie agroalimentaire, l'industrie des semences, l'industrie des intrants agricoles, avicoles et d'élevage, les laboratoires d'analyse biologiques et de qualité des aliments).

■ Pour rendre opérationnel l'idée de mécanisation agricole. Nous créerons des coopératives de mécanisation agricole. Une coopérative par bassin agricole ou par arrondissement. Chaque coopérative acquerra avec une ligne de crédit mis à disposition par l'Etat, des vaches et les charrues, les petits laboureurs motorisés, un tracteur avec son labour, sa niveleuse, la pelle excavatrice et ses accessoires. Tous ces équipements de qualité coûteront au maximum 50 millions, soit environ 8 milliards pour le coût total. Ils seront financés par des crédits au taux zéro remboursables sur 5 ans. Le paysan paiera pour la location du matériel. La coopérative sera gérée par ses membres.

■ Nous mettrons en œuvre une politique prioritaire de désenclavement systématique des bassins de production.

■ Nous promouvrons **une meilleure organisation et l'accroissement de l'efficacité des exploitations familiales** qui demeurent les plus nombreuses dans la structure agraire de notre pays et qui contribuent à la construction d'écosystèmes durables et diversifiés.

■ Nous promouvrons également **le développement d'une agriculture moderne des grandes plantations** de production aussi bien des produits traditionnels de rente que des produits vivriers destinés au marché international.

■ Nous introduirons de nouvelles variétés de produits agricoles en fonction des aires agro-écologiques, telles que l'anacardier (qui produit la noix de cajou) dans la partie septentrionale du pays.

■ Nous promouvrons **le développement des chaînes de valeurs qui relient la demande des consommateurs aux petits producteurs** ainsi que la maîtrise des techniques agricoles qui favorisent l'agrosystème, la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques



✓ Un accès sécurisé à la propriété foncière

La nouvelle politique foncière du Cameroun, matérialisée dans le plan d'aménagement du territoire définira très précisément les règles d'accès à la propriété foncière pour garantir davantage un usage rationnel qui tient compte des impératifs de la défense ou des options économiques de la nation.

La sécurisation de l'accès à la propriété foncière devrait nous permettre d'augmenter non seulement le nombre d'agriculteurs, petits et grands mais aussi la totalité des surfaces cultivées.

Une grande exploitation couplée à un réseau de petites exploitations

■ Nous encouragerons la création de grandes exploitations d'au moins 100 ha avec autour d'elles un réseau de petites exploitations. La grande exploitation sera dotée d'entrepôts de stockage, et de petites unités de transformation. Elle sera le client privilégié des petites exploitations.

■ Nous encouragerons les petits agriculteurs à se regrouper en coopérative et prendre une participation dans les grandes exploitations.

■ **Nous favoriserons la mécanisation des grandes exploitations mais aussi des petites afin de diminuer la pénibilité du travail des agriculteurs** en vue d'accroître les rendements.

■ Nous encouragerons la production locale des machines destinées à la petite mécanisation.

■ Nous mettrons à contribution nos universités, nos centres de recherche et nos industries pour le développement de matériels agricoles adapté aux besoins et aux moyens des agriculteurs.

■ Nous apporterons **un soutien à la petite mécanisation par l'octroi des crédits aux coopératives via les banques avec une garantie de l'Etat**.

■ Nous amènerons les petits agriculteurs à mutualiser leurs moyens en vue d'acquérir des petites machines et les utiliser collectivement.

■ Nous encouragerons l'assemblage puis la fabrication au Cameroun des engins qui seront utilisés pour la grande mécanisation indispensable aux grandes exploitations.

Des intrants agricoles disponibles en permanence

■ Nous faciliterons l'accès aux facteurs de production permettant d'améliorer la productivité, notamment à travers **la mise en place d'un semencier national**, la création de structures de production et/ou de fourniture des engrains et des produits phytosanitaires à des prix raisonnables et le développement d'engrais naturels.

■ Nous mettrons en place **un véritable système de prévision météorologique** pour aider nos agriculteurs à planifier efficacement leur production. Ce système de météo sera disponible sur Internet et sera aussi accessible gratuitement sur les téléphones portables.

■ Nous utiliserons l'eau de la Sanaga et des autres cours d'eaux du pays pour irriguer les exploitations le long de leurs bassins en vue de parvenir à une agriculture plus soutenue.



Une agriculture biologique sous label et un secteur agro-industriel intégré

■ Nous analyserons le marché pour identifier des niches pour lesquelles nous développerons une agriculture biologique. Dans cet ordre d'idées, **nous développerons la production dans le cadre de filières structurées autour d'un label biologique made in Cameroun**.

■ Nous mettrons en place **des agropoles spécialisés** suivant les bassins de production.

■ Nous soutiendrons le développement des grandes et petites unités de transformation des produits pour permettre au Cameroun de bénéficier des valeurs ajoutées et des emplois qui seront générés par les activités de transformation des produits agricoles. Dans cette perspective, au moins **une culture phare sera identifiée et soutenue par Région (ou entité fédérée)**.

■ Nous comptons ramener le Cameroun à sa position de deuxième producteur mondial de Cacao en 10 ans. Dans cette perspective, nous comp-

tons à l'instar d'autres pays africains producteurs de cacao, **développer une véritable industrie locale de production de chocolat à partir du cacao que nous produisons.**

- Nous renforcerons la production de maïs pour couvrir dans les 10 prochaines années la consommation nationale.
- Nous créerons des mécanismes de financement appropriés, en distinguant les structures de financements des grandes exploitations de celles de financement des exploitations familiales.

✓ **Appui à la formation et établissement des normes de qualité et la traçabilité**

- Nous renforcerons la formation et la vulgarisation des techniques agricoles principalement pour les produits que nous aurons choisi de soutenir.
- **Nous ouvrirons des sections à la formation et la recherche relatives aux produits phares de la région (ou entité fédérée)** dans chaque université régionale (ou d'entité fédérée).
- Nos centres de formation et de métier seront équipés.
- Nous définirons **les normes de qualité à appliquer pour nos produits.**

Nous organiserons et assurerons une plus grande traçabilité des produits.



L'élevage

Le Cameroun dispose d'un des potentiels les plus importants en matière d'élevage en Afrique centrale grâce notamment à la qualité du climat de ses principales zones de production que sont les régions de l'Adamaoua et du Nord. Ce n'est pas un hasard si le plus grand marché à bétail d'Afrique centrale se trouve à Adoumry, commune de Bibemi dans le Nord. Les besoins en produits carnés et halieutiques iront croissants avec la croissance démographique du pays et celle des pays voisins.

Nous accroîtrons le cheptel national et développerons la pisciculture qui reste à un stade embryonnaire.

À cette fin les mesures suivantes seront prises :

Dans le domaine de l'élevage :

- Mise en place d'unités de croisement des bovins, caprins et ovins pour produire des races améliorées ;
- Incitation à la création d'entreprises de production des aliments pour animaux à partir de la paille de riz, des céréales comme le soja et des tubercules comme le manioc;
- Encouragement de la culture fourragère ;

- Incitation à la création d'entreprises de production des poussins d'un jour pour tous types de volailles (dinde, poulet, pintade);
- Incitation à la création de nouveaux abattoirs industriels ;
- Développement d'une filière cuir et peau et manufactures industrielles de chaussures et autres produits industriels à base de peaux ;
- Développement de LANAVET pour en faire une usine de production des vaccins animaux pour les besoins ocaux et l'exportation.

Dans le domaine de la pisciculture :

- Développement de la pisciculture industrielle océanique et continentale, avec pour objectif de diminuer de 50% 'importation certaines variétés de poissons de grande consommation ;
- Formation à la pisciculture dans les Lycées agricoles et les centres de métiers

L'industrie

Des filières industrielles stratégiques et totalement maîtrisées

L'ossature de l'industrie nationale malmenée par un quart de siècle de balbutiement interne résultant d'une part, d'une absence flagrante de politique industrielle, d'un environnement infrastructurel calamiteux et d'une politique fiscale non incitative, et d'autre part, sevré d'investissements directs étrangers, est en cours de désintégration. Nous proposons d'inverser la tendance en opérant un **choix et une politique des filières stratégiques** en fonction des atouts du Cameroun tant en termes des ressources naturelles, des ressources humaines que des marchés disponibles ou à venir et des ambitions du pays.

Dans un monde globalisé, la politique des filières industrielles s'impose autant en raison de la nécessité d'une cohérence entre les structures de production que de l'impératif d'un positionnement compétitif sur le marché mondial. Elle exige une identification des objectifs et une programmation des résultats.

Il est généralement observé qu'aucun pays ne peut plus tout produire ni être compétitif dans tous les secteurs. Toute politique industrielle efficiente doit reposer sur la nécessité de satisfaire la demande intérieure des produits manufacturés autant que de développer les exportations. Dans cet ordre d'idées,

nous développerons ou soutiendrons les filières suivantes :

- l'énergie ;
- l'agro-industrie ;
- les industries extractives (fer, bauxite, cobalt/nickel, diamant, or) avec une politique de première voire de seconde transformation locale (fonderies, aciéries etc.) d'une partie des ressources exploitées ;
- les industries du bois ;
- les hydrocarbures et la pétrochimie ;
- les industries mécaniques, électriques et électroniques ;
- les industries pharmaceutiques ;
- les industries chimiques ;
- les industries des matériaux de construction ;
- la biotechnologie ;
- les technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- l'artisanat et le tourisme ;
- l'industrie financière.

Les préalables au redéploiement de nos filières stratégiques

Notre politique industrielle sera soutenue par :

- ▶ une refonte du système éducatif pour revaloriser la formation technique ;
- ▶ une énergie abondante et au coût raisonnable, voire moins cher ;
- ▶ un renforcement des infrastructures économiques et des moyens de communication (transport, énergie, internet haut débit,...) ;
- ▶ une réglementation fiscale et un taux d'imposition des entreprises des plus adaptés ;
- ▶ la lutte impitoyable contre la corruption et l'amélioration de l'environnement des affaires et la compétitivité en général.

Nous travaillerons de concert avec les experts de chaque secteur pour déterminer tous les segments qu'il faut maîtriser pour avoir une filière complète de la production jusqu'à la commercialisation.



Lever les freins qui plombent l'essor et la compétitivité de l'industrie camerounaise

De façon concrète :

- Nous mènerons une politique qui permette d'élargir le marché intérieur en réduisant le coût des produits manufacturés et en incitant à la consommation locale ;
- Nous augmenterons les capitaux disponibles en encourageant l'épargne intérieure ;
- Nous veillerons à une répartition équitable des industries sur le territoire national afin de désengorger les principales villes (Douala, Yaoundé, Garoua) où est concentré l'essentiel du tissu industriel actuel ;
- Nous procéderons à l'accélération des démarches administratives et mènerons une lutte sans merci contre les pratiques de corruption qui découragent la création et l'installation des unités industrielles ;
- Nous promouvrons le développement de la transformation locale dans les filières des industries extractives en vue de réaliser des plus-values au lieu d'exporter uniquement nos matières premières et pierres précieuses. À cet égard, nous mènerons une politique incitative pour la 2e et la 3e transformation des matières premières, notamment du bois ;
- Nous veillerons à l'application d'une politique des prix qui supprime des distorsions entre les produits locaux et les produits exportés (dont les prix bénéficient souvent des subventions de leurs pays d'origine).

La modernisation de l'industrie camerounaise, condition de sa compétitivité et de la création d'emplois industriels

L'industrie est l'un des principaux gisements de croissance dans notre pays, mais les entrepreneurs camerounais produisent encore avec des équipements vétustes, qui sont grosses consommatrices d'énergie, ont un coût de maintenance très élevé et de très faible productivité. Il nous faut donc moderniser nos usines afin de baisser les coûts industriel, accroître la productivité (nombre d'heures nécessaires pour produire une unité de biens), diminuer la consommation d'énergie électrique, réduire la pénibilité du travail pour protéger la santé des travailleurs.

La modernisation industrielle passera par les mesures suivantes :

- Développement du crédit-bail destiné au financement de l'acquisition des machines et autres équipements neufs : une ligne de crédit de 50 Mds/an y sera allouée et sera gérée par une commission paritaire composée notamment par la Chambre de Commerce et de l'industrie, le Syndustricam, le GICAM, l'ECAM, etc. Les PME éligibles pourront bénéficier d'un apport de l'Etat de 33 %.
- Financement d'un programme de mise à niveau à hauteur de 5 Mds, dont 2 Mds par l'Etat et 3 Mds par les bailleurs de fonds. Ce financement permettra de payer les prestations des ingénieurs-conseils aux entreprises industrielles.
- La construction des zones industrielles par des partenaires privés avec des incitations de l'Etat (aménagement des zones industrielles; construction d'un immobilier industriel financé par les réserves techniques des compagnies d'assurance, les bailleurs de fonds et les investisseurs privés).
- Création d'une Agence Nationale de l'Industrie et de l'Innovation (ANII) pour faciliter la réalisation de nouveaux projets industriels.
- Crédit à la Banque Nationale de Développement Agricole et Industriel (BNDAI).

Mettre en place des pôles intégrés de production et de transformation des produits agricoles

- Nous mettrons en place des agropoles spécialisés suivant les bassins de production. Il s'agira de filières agro-industrielles complètes, allant de la production des produits agricoles primaires à leurs transformations industrielles par des unités de productions articulées aux bassins de productions ;
- Nous moderniserons l'élevage et la pisciculture, afin de conforter la place du Cameroun dans la production animale et de réduire la dépendance vis-à-vis des produits halieutiques importés.

Les industries des matériaux de construction et du bois : évoluer vers la standardisation

- Nous disposons d'énormes ressources de matières premières qui peuvent être transformées en matériaux de construction. Tout en gardant l'objectif de produire des matériaux locaux de construction, nous mettrons l'accent sur une évolution des productions actuelles vers plus de standardisation : standardisation des formats, des prescriptions techniques et des normes de produits, puis des normes pour la construction. La finalité est d'aboutir à la mise en place, après 5 ans, d'un tissu industriel dense constitué de PME et d'usines de taille moyenne. La standardisation favorisera l'émergence de plusieurs filières d'industries de matériaux de construction, notamment l'industrie de la préfabrication des produits en béton et de revêtement des sols ; cette émergence de plusieurs filières générera de nombreux emplois, tirera la qualité vers le haut, dynamisera l'économie et permettra de résorber significativement le déficit en logements et en infrastructures routières et équipements de base (écoles, hôpitaux, infrastructures sportives, etc...).

- L'augmentation de la gamme de produits de construction standardisés respectant des normes de qualité

permettra de réaliser de nombreuses économies d'échelle en réduisant les coûts des matériaux, ce qui favorisera la production de nombreux logements et équipements bon marché;

■ Nous promouvrons, en fonction des localités et des ressources disponibles, les matériaux courants fabriqués sur la base des technologies peu coûteuses;

■ Nous engagerons un dialogue avec les opérateurs de l'industrie cimentière nationale en vue d'aboutir à des mesures à même d'abonder le marché de la construction avec une offre suffisante en ciments à bas prix. En effet, il est universellement reconnu que le ciment occupe une part non négligeable dans le coût des constructions et il est présent à tous les stades de la construction (gros-œuvre, second-œuvre, finitions). Toute mesure qui favoriserait donc la baisse du prix du ciment engendrerait un regain de consommation de ciment et un effet multiplicateur de grande échelle en termes d'augmentation des chantiers de construction.

Les industries du textile, de l'artisanat et du tourisme

■ Nous développerons une filière industrielle du textile couvrant la production du coton, sa transformation et la commercialisation sur le marché national et international. Nous visons de porter la transformation du coton de 2 % actuellement à 35 % d'abord en 10 ans puis à 80 % en 20 ans ;

■ Nous développerons la filature et le tissage via un partenariat public/privé en encourageant l'arrivée de nombreux acteurs dans ce segment de la filière ;

■ Nous apporterons un soutien aux entreprises locales pour la production de tissus, jeans, T-shirts ;

■ Nous promouvrons des écolabels qui porteront en particulier sur certains produits du terroir à fort potentiel d'exportation, qu'il s'agisse de certains produits agricoles ou des épices et autres produits forestiers non ligneux ;

■ Nous promouvrons l'écotourisme, le Cameroun disposant dans ce domaine de nombreux avantages comparatifs de par la diversité de ses écosystèmes, de ses populations et de ses cultures.



Développer et soutenir l'industrie de bois

■ Appliquer rigoureusement la législation nationale sur l'exportation des produits forestiers ligneux et non ligneux: Aucune exportation de billes de bois brut sans au moins la première transformation;

■ Mettre en place des incitations progressives pour la deuxième et la troisième transformation locale du bois;

■ œuvrer à la mise en place en concertation avec les professionnels du secteur d'une filière intégrée allant de la coupe du bois à sa transformation en produits finis pour le marché local et l'exportation;

■ Donner la priorité aux produits de l'industrie locale du bois dans la commande publique : l'Etat n'importera plus que les produits qui ne sont pas fabriqués ou ne peuvent être fabriqués sur place;

■ Fixer un pourcentage d'utilisation de matériaux locaux forestiers dans la réalisation des ouvrages publics.

Un programme de normalisation amélioré

■ Nous renforcerons les missions de l'Agence nationale des normes et de la qualité (ANOR) ;

■ Nous mettrons en place un programme de normalisation et de développement participatif impliquant les experts nationaux et internationaux ;

■ Nous donnerons aux entrepreneurs, aux opérateurs sociaux, politiques voire culturels ainsi qu'aux acteurs civils, aux usagers et consommateurs divers, des outils rationnels utiles qui se rapportent à la qualité et à la normalisation liée à leur domaine (au travers des formations, partages d'expérience, plans et programmes, etc.). Ces outils leur permettront de booster leurs activités respectives, d'augmenter leur notoriété et d'être plus compétitifs non seulement sur leur marché mais aussi sur la scène internationale.

Énergie

Énergie et électricité pour tous en 10 ans

Il est universellement reconnu que l'électricité est utile et nécessaire au développement de tous les secteurs : l'agriculture, l'industrie, la santé, l'économie, l'éducation, les logements et transports, l'éclairage public. C'est dire la place stratégique et le rôle primordial que joue l'énergie électrique dans la vie quotidienne. Sans elle, tout serait presque à l'arrêt.

Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de projets dits 'structurants' par le gouvernement du Renouveau ont été définis. Force est de constater que, malgré les slogans de mise en service prévus pour fin 2014, les ménages et les PME camerounaises continuent de vivre quotidiennement aujourd'hui en 2018 au rythme des délestages récurrents qui affectent durablement tant la santé économique que le développement tout court du pays.

Or, le potentiel énergétique du Cameroun est considérable et encore très sous-exploité. Il est de 12.000 MW, faisant de notre pays le 3e en Afrique derrière la RDC et l'Éthiopie. Il pourrait devenir un des principaux produits d'exportation du pays, loin devant le pétrole par exemple.



✓ Le Cameroun, une puissance énergétique : Électricité disponible pour tous et 80 % de ménages connectés en un mandat - Exportation de l'énergie électrique

Nous ambitionnons de :

- Fournir de l'électricité de manière constante et régulière à tous les ménages et toutes les entreprises du Cameroun où qu'ils se trouvent. **Nous mettrons en place un système efficace de production et de distribution de l'électricité dans l'ensemble du pays avec pour objectif d'approvisionner de façon efficiente tous les ménages et entreprises du pays dans les 10 prochaines années. Dans tous les cas, 80 % des ménages camerounais seront branchés à l'électricité à la fin du mandat.**
- Améliorer le réseau de distribution de l'électricité dans les grandes villes pour réduire les risques liés à la vétusté du réseau et aux branchements anarchiques ;
- Bâtir le décollage énergétique du Cameroun sur un mix entre différentes sources d'énergie en augmentant notamment la part des énergies renouvelables ;
- Rendre effective la libéralisation de la production de l'électricité au Cameroun ;
- Approvisionner efficacement les ménages en gaz de ville ;

- Développer à terme des alternatives au bois de chauffage dans les campagnes, et dans l'intervalle, optimiser les techniques de cuisson au bois afin de réduire drastiquement la consommation d'énergie-bois tout en utilisant des foyers améliorés ;
- Développer des parcs ou 'fermes' de panneaux photovoltaïques dans les régions Nord et Extrême-Nord où l'ensoleillement est une source abondante et disponible pendant une grande partie de l'année ;
- Développer des parcs éoliens le long des axes routiers et des localités où le vent est fréquent, notamment dans les régions de la dorsale Ouest du Cameroun ;
- Généraliser, lorsque cela est possible, l'utilisation de l'énergie solaire en vue de l'éclairage public (urbain, rural, interurbain)

Pour ce faire :

- Nous établirons un cadastre rigoureux de la situation énergétique du pays en organisant des Etats Généraux de l'énergie associant différents ministères et en actualisant le Schéma Directeur de l'Électricité en particulier et de l'énergie en général ;
- Nous réaliserons un maillage efficace du territoire pour réduire les délestages ;
- Nous organiserons la fourniture de l'électricité dans nos grandes villes pour **que chaque ménage et chaque entreprise puissent se connecter au réseau électrique en moins de 48 h** ;
- Nous privilégierons, pour la distribution de l'électricité dans les grandes villes, le câblage souterrain au câblage aérien. La mise en place progressive de ce réseau souterrain de câbles d'électricité pourrait se faire en même temps que l'installation du réseau d'égouttage
- Nous améliorerons le cadre réglementaire et le rendrons incitatif au développement de la production indépendante d'électricité et de l'investissement privé dans les réseaux de transport de l'électricité ;
- Nous matérialiserons les dispositions des décrets et arrêté existants régissant les activités du secteur de l'électricité en ouvrant effectivement le transport de l'énergie des sites de production vers les lieux de consommation aux investisseurs privés. Toutefois, le réseau final de connexion des ménages restera sous le contrôle des communautés locales ou des régions (ou entités fédérées) afin d'assurer la couverture des régions reculées ;
- Nous favoriserons l'émergence d'un marché national de l'électricité avec la multiplication des acteurs aussi bien dans la production que dans la distribution. Pour cela :

- ▶ Nous adopterons une meilleure tarification du transport de l'électricité ;
 - ▶ Nous clarifierons le rôle des fournisseurs indépendants d'électricité ;
 - ▶ Nous établirons les règles de fonctionnement du marché et d'utilisation des infrastructures de transport et de distribution.



Valoriser les sources d'énergies renouvelables

Nous développerons un cadre réglementaire et incitatif à la valorisation des sources d'énergies renouvelables, incluant les centrales isolées ou connectées au réseau national.

Toutes les formes d'énergie renouvelables potentielles seront valorisées :

- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de l'**énergie solaire** seront encouragés dans la partie **septentrionale** du pays où le soleil constitue un gisement inépuisable. Dans cette perspective, l'Etat participera aux projets Partenariat Public/Privé (PPP) pour l'installation des parcs ou 'fermes' de panneaux photovoltaïques dont les études de faisabilité se révèleront bénéfiques pour une injection et connexion au réseau électrique.
- Nous généraliserons, partout où cela est possible, l'utilisation de l'énergie solaire en vue de l'éclairage public (urbain, rural, interurbain) ;
- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de l'**énergie éolienne** seront encouragés le long des axes routiers et dans les localités de dorsale Ouest du pays où le vent constitue un gisement à très haut potentiel. Dans cette perspective, l'Etat participera aux projets PPP pour l'installation des parcs d'éoliens dont les études de faisabilité se révèleront bénéfiques pour une injection et connexion au réseau électrique ;
- La politique de construction de mini barrages hydroélectriques sera développée et généralisée sur les cours d'eau afin d'approvisionner les zones rurales et les villes de petite taille ou de taille moyenne;
- La politique d'investissements pour la construction et l'exploitation des barrages (**énergie hydroélectrique**) le long des fleuves Nachtigal et Sanaga sera renforcée lorsque les besoins en industries seront clairement identifiés et convenus pour les régions Centre, Adamaua et Est ;
- Les investissements à participation publique pour l'exploitation de l'**énergie biomasse** issue de la transformation des ordures ménagères seront encouragés dans les grandes villes, en commençant par Douala et Yaoundé. Dans cette perspective, l'Etat et/ou les Régions (ou entités fédérées) participera aux projets PPP pour la création de 2 centrales thermiques (dont 1 pour Douala et 1 pour Yaoundé) exploitant l'énergie générée par l'incinération des ordures ménagères de ces agglomérations.

Une agence pour l'efficacité énergétique

■ Pour parvenir à satisfaire au plus vite les besoins énergétiques des ménages et des entreprises, nous améliorerons nos capacités de production, l'efficacité de notre système de transport, mais aussi et surtout réduirons les besoins en consommant juste ce qui est nécessaire.

- Nous **créerons une agence pour l'efficacité énergétique** qui aura pour mission de :

- ▶ identifier les barrières à la dissémination des technologies plus efficaces en énergie au Cameroun et définir les axes d'intervention (politique, régulation, formations) d'une agence/direction dédiée à l'efficacité énergétique ;
- ▶ développer un cadre réglementaire et incitatif au développement des programmes d'efficacité énergétique dans les industries, le secteur tertiaire, le résidentiel et l'éclairage public ;
- ▶ promouvoir la réflexion au niveau régional en vue d'adopter des règles et normes communes devant faciliter la mise en place des centrales d'achats ou d'unités de production pour satisfaire les besoins du marché de l'Afrique centrale ;
- ▶ accompagner les entreprises dans la réduction de leur consommation en énergie et par ricochet de leur facture énergétique ;
- ▶ promouvoir l'utilisation des technologies plus efficaces en énergie.

Exploiter le gaz issu de la production pétrolière

Nous mettrons en place une politique plus concertée qui permettra, lorsque c'est économiquement et environnementalement justifié, de définir les conditions de prise en compte, dans les permis d'exploitation des plateformes pétrolières et gazières, des clauses de valorisation des gaz associés pour la production d'électricité et ainsi accroître la disponibilité en énergie électrique du Cameroun.

Développer une sous-filière de production des matériaux et équipements de production et de transport d'électricité

Nous encouragerons et accompagnerons le secteur privé à investir dans les usines de production des matériaux et équipements de production et de transport d'électricité (câbles électriques, compteurs, transformateurs).



L'eau source de vie production et assainissement

Une eau potable pour tous

Au Cameroun, le secteur de l'eau potable accuse un retard certain par rapport à bon nombre de pays à revenus comparables, avec des progrès et des financements irréguliers sur les 15 dernières années. L'accès à l'eau potable reste un problème pour les populations au quotidien, surtout en milieu rural.

■ Nous offrirons un accès à l'eau potable pour tous dans les 10 ans en zones urbaines et, dans les 15 ans en zones rurales.

■ Dans les zones urbaines, nous mettrons systématiquement en place le réseau d'adduction d'eau potable lors de la construction d'un réseau d'égouts ;

■ Nous exigerons l'installation effective d'un réseau parcellaire d'adduction d'eau potable comme un préalable à l'octroi d'un permis de bâtir pour les nouveaux lotissements ;

■ Nous créerons des zones dans lesquelles des bornes fontaines semi-publiques seront installées dans les quartiers dits à habitat spontané où il est difficile d'installer des canalisations d'eau dans tous les ménages ;

■ Dans les zones rurales, nous veillerons à ce que chaque ménage se trouve à moins de 1km d'une borne fontaine semi-publique lorsque l'habitat n'est pas très dispersé.

■ Dans les zones à habitat fortement dispersé, les solutions individuelles seront envisagées en fonction de l'hydrométrie de la zone.

Établir un cadastre de l'accès à l'eau

■ Nous réaliserons un cadastre de la production et de l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire. Ce cadastre nous permettra non seulement d'identifier clairement nos besoins mais aussi et surtout d'orienter nos politiques en priorité vers les zones où la situation est la plus critique.

■ **Nous mettrons régulièrement à jour ce cadastre informatisé et centralisé au Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE).** À cet effet, tous les acteurs de la chaîne de la production et de l'accès à l'eau sur l'ensemble du territoire seront sollicités.

Production de l'eau dans les grandes villes

■ L'approvisionnement en eau des grandes villes telles que Yaoundé, Douala et les capitales régionales restera sous le contrôle de la Camwater dont les missions seront recentrées essentiellement sur la production et le transport de l'eau.

■ Les procédures de passation de marchés de la Camwater seront revues et améliorées pour permettre un meilleur taux d'exécution des financements obtenus.

Production de l'eau dans les villes secondaires et les zones rurales

■ Nous doterons chaque région **d'une agence régionale en charge de la production de l'eau potable.** Cette agence assumera également les missions :

- ▶ d'ajuster la politique régionale en matière de production, de transport et de gestion des eaux par rapport à la politique définie au niveau du MINEE ;
- ▶ de concilier la gestion de l'eau avec le développement économique et le respect de l'environnement ;
- ▶ d'assurer le transport de cette eau jusqu'aux points de distribution dans les villes à partir desquelles les communes prendront le relai.

■ L'agence régionale aura aussi la latitude d'ouvrir le secteur de la production à des sociétés privées comme la CdE.

■ Nous encouragerons dans les zones rurales un partenariat entre les communes et des partenaires privés pour la production, le transport et la gestion de l'eau potable vers les zones occupées.

Assainissement et drainage

■ Nous créerons au sein du MINEE deux directions spécialisées et entièrement responsables, l'une consacrée à la politique de traitement des eaux usées et l'autre responsable du drainage des eaux pluviales.

■ La construction du réseau d'assainissement et de drainage sera assurée par l'Etat et les régions. **Les communes auront pour responsabilité d'assurer le suivi de la connexion de tous les ménages et entreprises à un réseau d'égouttage.**

■ La réalisation et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées dans les grandes villes feront l'objet d'un partenariat public/privé.

Une stratégie d'assainissement suivant le niveau de structuration de l'espace, de l'occupation des sols et du relief

■ Pour la protection de notre environnement, l'amélioration de l'hygiène et la salubrité **dans nos grandes cités**, nous réaliserons un système d'égouts pour la collecte des eaux usées. Ce réseau d'égouttage sera entièrement construit avec des matériaux et produits locaux. Ce vaste chantier d'assainissement de l'espace de vie contribuera à :

- ▶ Créer de nombreux emplois à la fois dans la production de matériaux et dans la réalisation de ces ouvrages ;
- ▶ Éviter la pollution des nappes phréatiques qui alimentent les puits dans lesquels les populations privées de sources d'eau potable s'approvisionnent.

■ Nous adopterons une stratégie d'assainissement suivant le niveau de structuration de l'espace, de l'occupation des sols et du relief. À cet effet, nous distinguons :

- A.** Les « zones structurées » qui se caractérisent par un important réseau de voirie et une faible densité d'habitat : c'est le cas des quartiers résidentiels et des lotissements ;
- B.** Les « zones sous-structurées » qui sont le résultat d'une occupation anarchique et désordonnée, se caractérisent par une faible densité du réseau de voirie et une accessibilité difficile des parcelles par des véhicules ;
- C.** Les « zones péri-urbaines » qui sont situées à la périphérie des villes, et se caractérisent par une occupation des sols transitoires, à la limite du rural et de l'urbain : les densités d'occupation des sols dans ces zones sont encore très faibles, tout comme la densité des voiries ;
- D.** Les « zones rurales » qui se caractérisent par un habitat dispersé et de vastes parcelles ;
- E.** Les « zones littorales » qui se caractérisent par un relief relativement plat, de faible altitude proche du niveau de la mer. Dans ces zones, la nappe phréatique affleure et complique davantage la situation de l'assainissement.

■ Pour les zones **A** et **C**, des réseaux d'égouttage ou systèmes de collecte et de traitement des eaux usées (domestiques, zones commerciales, industrielles) ainsi que la construction des usines de traitement de ces eaux usées seront mis en place.

■ Pour les zones **B**, **D** et **E**, des micro-stations d'épuration des eaux constituées par des latrines publiques (dans les écoles, les hôpitaux, les marchés et autres lieux publics), les latrines individuelles et les fosses septiques individuelles ainsi que l'organisation de la filière d'évacuation et de traitement des boues de vidange seront privilégiées lorsque la densité de la population, le niveau des eaux souterraines ou la composition des sols le permettent et rendent les solutions micro-stations viables ; autrement, c'est un système d'assainissement semi-collectif qui sera mis en place.





Construire un réseau d'égouttage dans les grandes métropoles

Nous réaliserons des études de faisabilité pour la mise en place d'un réseau d'égouttage séparé du réseau d'évacuation des eaux pluviales et de surface dans les entités territoriales de plus de 100 000 habitants. Pour cela les actions suivantes seront initiées :

- 1 Réaliser 10 études de faisabilité, en collaboration avec les institutions universitaires locales, pour la mise en place d'un réseau d'égouttage collectif dans 10 villes-tests choisies par l'Etat ;
- 2 Réaliser 5 études de faisabilité pour la mise en place soit d'une station d'épuration classique soit d'une station d'épuration par lagunage en bout du réseau d'égouttage collectif en fonction du bassin de vie et des types d'habitat.
- 3 Monter, sur base des recommandations issues des études de faisabilité, 2 projets structurants de réseau d'égouttage collectif (des drains de collecte reliés aux constructions jusqu'à la station d'épuration appropriée) relevant du chantier urbain.



Établir un cadastre des projets

Nous établirons un cadastre de tous les projets et programmes d'assainissement en cours sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, nous mènerons les actions suivantes :

- 1 Identifier les systèmes collectifs de collecte et traitement existants en vigueur dans les lotissements (zones d'habitat planifié du type A) :
 - a. Répertorier les types de drains utilisés (tuyaux en béton, tuyaux en plastique, tuyaux en grès) et la capacité des stations d'épuration
 - b. Vérifier l'adaptabilité de ces drains par rapport aux capacités de charge prévues au dimensionnement du lotissement, et le cas échéant, remplacer lesdits drains par des tuyaux appropriés en matériaux locaux réalisés avec les matériaux qui respectent l'environnement ;
 - c. Vérifier l'adaptabilité des stations d'épuration par rapport aux capacités de charge prévues au dimensionnement du lotissement, et le cas échéant, renforcer leurs capacités ;
- 2 Répertorier toutes les stations de traitement des boues d'épuration existantes en vue d'organiser leurs filières de collecte et d'exploitation.



Les Technologies de l'Information et de la Communication

Libérer la créativité et encourager l'innovation dans les nouvelles technologies pour faire du Cameroun un "champion de l'électronique et du logiciel"

La situation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans notre pays se caractérise par trois facteurs

- ▶ la vétusté et l'insuffisance des infrastructures et des équipements ;
- ▶ un cadre institutionnel et réglementaire inadapté ;
- ▶ des ressources insuffisantes.

En outre, la majorité des entreprises informatiques au Cameroun sont actives dans le domaine du matériel et des réseaux. En matière de logiciel, nos entreprises se concentrent sur la commercialisation et l'intégration de logiciels importés. La production locale de logiciel est quasi-nulle et est principalement le fait de petites PME qui ne bénéficient ni de financement des banques ni d'un soutien de l'Etat. De même, la production locale de composants électroniques est quasi-nulle.

Pourtant, la production locale des logiciels et celle des composants électroniques sont deux filières importantes où de nombreux jeunes pourraient s'investir à profit s'ils recevaient un appui financier. Nous comptons donc :

Mettre l'accent sur la **production de composants électroniques** qui sont aujourd'hui omniprésents dans la société et participent à la fabrication des outils et supports des technologies de l'information et de la communication.
Nous ambitionnons de faire du Cameroun un « lion de l'électronique »;

■ Soutenir la **production de logiciels** pour la mise en place de la gouvernance électronique et la modernisation de la gestion de nos entreprises.

Les TIC pour tous

Nous établirons en étroite collaboration avec les universités, les centres de recherche et les PME du secteur un diagnostic rigoureux sur l'accès, l'usage et la perception des TIC auprès de la population et des entreprises, sur nos atouts et nos faiblesses afin de fournir à nos administrations et au **grand public un outil indispensable à la définition d'une politique sérieuse dans le domaine des TIC**.

Nous démocratiserons l'accès aux TIC, à l'aide des mesures suivantes :

- Engager les réformes nécessaires pour permettre le développement des infrastructures de télécommunications et de radiodiffusion sonore et télévisuelle ;
- Faire du respect de la propriété intellectuelle une priorité afin de permettre l'essor de logiciels non-ouverts produits par des Camerounais et de rassurer les entreprises étrangères désireuses d'out-sourcer le développement de leurs logiciels au Cameroun ;
- Mettre à la disposition de chaque communauté d'une zone géographique socialement moins favorisée, des télés services (téléphone, télécopie, Internet) ;
- Mettre la fibre optique à la portée de toutes les entreprises dans les zones industrielles ;
- Donner **un accès à Internet dans toutes nos écoles et lycées d'enseignement public** ;

- Donner un accès internet gratuit à tous dans les lieux publics.
- Simplifier l'accès au domaine « .cm. » afin d'encourager les entreprises camerounaises à pratiquer l'e-commerce tout en promouvant l'image de notre pays dans le cyberespace.
- Créer une agence spatiale camerounaise par une mutation de l'ART actuelle qui aura pour mission de :

- o Promouvoir, encourager et réguler l'utilisation de l'espace comme moyen de communication au Cameroun;
- o Produire les données géo spatiales indispensables à un développement efficace, harmonieux et eco-responsable de notre pays;
- o Géo-localiser les ménages et les entreprises sur l'ensemble du territoire ;
- o Assister les autorités de la sécurité civile dans la prévention des catastrophes naturelles et industrielles.



Produire les composants électroniques de demain

Nous encouragerons et soutiendrons les PME qui sont créées et tournées vers la production du logiciel d'une part, et vers la production des composants électroniques d'autre part. L'objectif visé est de faire du Cameroun, une sorte de « siliconvalley pour les solutions logicielles et les composants électroniques » en Afrique centrale.

- Nous renforcerons considérablement nos capacités dans l'ingénierie et la conception des composants électroniques et des logiciels en agissant sur la formation initiale et continue.
- Nous mettrons en place une stratégie progressive pour la maîtrise des technologies de production de composants électroniques au Cameroun.
- Un fonds pour l'innovation en électronique et en informatique sera créé en vue de fournir des incitants à cette industrie. Outre les subsides accordés aux entreprises innovatrices, ce fonds financera un prix accordé aux meilleures innovations dans le domaine de l'électronique au niveau universitaire et entrepreneurial.

Nous élaborerons une stratégie de la qualité, des campagnes de sensibilisation pour encourager et faciliter l'adoption de normes et de certifications internationales qui permettront aux PME du secteur des TIC de moderniser leurs capacités pour passer à des activités à forte valeur ajoutée.



Produire les logiciels pour nos administrations et nos entreprises et placer la signature électronique au cœur de la révolution numérique

Nous soutiendrons et encouragerons la création d'entreprises locales tournées vers la production de logiciels tant pour nos administrations que pour nos entreprises. Pour cela les mesures suivantes seront prises :

■ Renforcer la formation pratique en matière de développement de logiciels en accordant un subside aux entreprises qui prennent des étudiants en stage ;

■ Encourager les administrations à travailler avec les entreprises locales pour la fourniture en logiciel sur mesure ;

■ Promouvoir un label « Made in Cameroon » pour les logiciels produits localement ;

■ Encourager nos administrations et entreprises à utiliser les logiciels labélisés « made in Cameroun ».

■ Nous vulgariserons et généraliserons l'utilisation de la signature électronique afin de :

- Fiabiliser et sécuriser les échanges économiques via l'utilisation de la facture électronique ;
- Faciliter et promouvoir l'échange sécurisé de documents électroniques entre les administrations ;
- Mettre en place un système de e-gouvernement où la population interagit avec l'administration via des portails sécurisés.

■ Nous soutiendrons la création de dessins animés et de jeux vidéos au Cameroun. Il s'agit en effet d'un secteur culturel en plein essor dans lequel notre pays est totalement absent.



Développer les entreprises de nouvelles technologies

À cet égard:

■ Nous développerons le Silicon Mountain de Buea et créerons d'autres pôles des technologies du numérique. Doter la ville de Buea d'un centre d'incubation, permettant aux starts up de s'installer et démarrer. (Coût de construction 5 milliards maximum).

■ Nous mettrons en place une fiscalité incitative permettant au capital-risque camerounais de lever les capitaux. Par exemple, les compagnies d'assurance vie, les sociétés de jeux, les groupes industriels seront exonérés de 5 % du montant total de l'impôt sur les sociétés à payer, s'ils investissent 50 % de leurs bénéfices dans un fonds de capital risque pour 10 ans. L'objectif est d'encourager les grandes entreprises à investir dans la nouvelle économie et ouvrir la voie à d'autres.

Biotechnologies

Le Cameroun, un Champion des biotechnologies

La biotechnologie est une science qui intègre les notions des sciences de la vie, de chimie, ingénierie, informatique, bio-informatique et statistique, pour trouver des solutions dans divers secteurs d'application (pharmaceutique, agro-alimentaire, environnemental, réglementaire) et développer de nouveaux produits biologiques..

Les objectifs du MRC pour le secteur des biotechnologies sont :

- Faire du Cameroun un « lion des biotechnologies »
- Renforcer le développement des biotechnologies pour consolider l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture ;
- Développer les biotechnologies pour une gestion durable des forêts
- Développer les biotechnologies pour la transformation et la sécurité sanitaire des aliments ;
- Développer les biotechnologies pour la production dans le domaine de la santé.

Les préalables

Pour soutenir l'essor des biotechnologies, nous prendrons les mesures suivantes :

- Améliorer les infrastructures et équiper les laboratoires (équipements de pointe) ;
- Faciliter l'accès à l'information et à la documentation autant dans les centres de recherche que dans les universités et écoles de formation (livres, articles, revues et journaux scientifiques) ;
- Bonifier conséquemment le budget alloué au financement du fonctionnement des instituts de recherche, au salaire des chercheurs, au financement des projets de recherche ;
- Améliorer la qualité de la formation post-secondaire actuellement essentiellement théorique en insistant sur les connaissances pratiques ;
- Améliorer les **conditions des chercheurs** (salaires, autonomie, bureaux, laboratoires, subventions gouvernementales et non pas étrangères octroyées sur une base compétitive et équitable) ;
- Améliorer les **conditions des étudiants** (bourses de recherche et de mobilité) ;
- Établir des accords avec les éditeurs de livres, journaux et revues scientifiques au bénéfice des chercheurs et étudiants.



Un programme national de recherche en biotechnologie

- Nous élaborerons un programme national de recherche qui précisera chaque année les priorités de recherche en biotechnologie. Ce programme sera accompagné d'une politique qui mettra le chercheur, des institutions spécialisées, des Universités et écoles de formation, les producteurs et les industriels au cœur des enjeux. Ceux-ci devraient travailler de concert pour identifier les problématiques, élaborer des projets innovants portés vers le développement avec des objectifs clairement identifiés et des échéanciers précis.
- Un **fonds de recherche gouvernemental** devra être mis sur pied pour promouvoir et soutenir financièrement la

recherche en biotechnologie, la vulgarisation des résultats, la formation des chercheurs et étudiants (bourses de recherche, perfectionnement), la création des PME ou start-up en biotechnologie.

En outre, nous encouragerons les **regroupements de chercheurs en pôle d'excellence sur des domaines spécifiques**, ainsi que les associations de producteurs et de transformateurs du secteur. Ces associations de producteurs et transformateurs devront apporter leurs contributions au financement des projets de recherches en fonction de leurs intérêts et des problématiques soulevées, et codirigeront l'Agence nationale des biotechnologies avec un droit de regard sur la gestion du fonds de recherche en biotechnologie dûment créé.

Nous créerons une Agence nationale des biotechnologies (ANB) qui aura pour missions de :

établir le génome des plantes ;
définir les grandes orientations en matière de biotechnologie ;
coordonner les travaux de recherches dans les universités et veiller à l'industrialisation des résultats qui en résultent
gérer le fonds de recherche en biotechnologie.

Les biotechnologies pour une agriculture efficace et durable

La biotechnologie étant reconnue comme un outil adéquat pour la promotion du développement durable, nos objectifs en vue d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, à travers un tel outil, sont :

- Amélioration de la productivité des cultures locales ;
- Réduction de l'utilisation des pesticides ;
- Protection des cultures contre les ravageurs et les pertes post-récoltes ;
- Amélioration de la qualité nutritionnelle ;
- Les techniques biotechnologiques seront utilisées pour créer un semencier national pour ainsi conduire à la production des plantes qui répondront de mieux en mieux aux contraintes sociales ou environnementales ainsi qu'à l'accroissement du rendement.



Protection de l'environnement et tourisme

Un environnement vert et durable

Nos objectifs en matière de protection de l'environnement sont :

- Engager nos entreprises sur la voie du développement durable ;
- Développer les filières pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et industriels ;
- Développer l'agriculture biologique ;
- Maîtriser la consommation d'énergie dans nos ménages et nos entreprises ;
- Développer la production d'énergies vertes.

Nous veillerons à une exploitation rationnelle et durable des produits forestiers ligneux. À cet égard, chaque arbre coupé par un exploitant, national ou étranger, devra être remplacé par ce dernier ou à sa charge par la plantation d'un nouvel.

Nous veillerons à la préservation de nos espèces protégées ou menacées d'extinction.

Nous assurerons le parachèvement du recensement de notre patrimoine faunique et floristique et veillerons à une exploitation rationnelle et durable des produits forestiers non ligneux.

Au plan sociétal, nous veillerons au respect de la dignité des travailleurs, le développement d'un climat de travail propice à la créativité, la promotion de l'égalité hommes-femmes dans l'emploi, la santé et la sécurité au travail.

Nous veillerons également à ce que chaque entreprise soit préoccupée par le souci de respecter et de protéger l'environnement, en particulier contre différentes formes de pollution.

Nous encouragerons les syndicats à jouer à cet égard leur rôle de vigile des valeurs d'entreprise et des valeurs sociales et collectives dans l'intérêt primordial des travailleurs qu'ils représentent.

Promouvoir le tourisme en exploitant au mieux le patrimoine disponible

Le Cameroun dispose d'un patrimoine naturel et culturel riche et varié. Il est naturellement doté de 35 zones cynégétiques, 11 parcs nationaux, 3 jardins zoologiques, 6 réserves de faune, 2 sanctuaires et bien d'autres. En plus, le Cameroun est un important réservoir de culture, avec près de 250 groupes ethniques aux traditions et rites millénaires diversifiés. Dans la partie septentrionale du pays, nous avons les Parcs de Waza, Bénoué et de Bouba Ndjida. Dans la région du Sud Cameroun, La Réserve du Dja est l'une des forêts humides d'Afrique les plus vastes et les mieux protégées. La Réserve de Campo Ma'an toujours dans la région du sud est riche en biodiversité animale. Le Parc National de la Méfou, dans la région du centre est un site d'observation des primates. Le Parc National de Korup dans la région du Sud-Ouest est la forêt la plus riche d'Afrique, avec 1.700 espèces de plantes. Il faut également noter dans cette région le Mont Cameroun (4070 m) qui attire un tourisme de trekking, ainsi que le Jardin Botanique de Limbé.

Nos objectifs en matière de tourisme sont de :

- Mettre en valeur les sites exceptionnels du pays ;
- Développer le tourisme ornithologique, des parcs et réserves animaliers (gorilles, éléphants, buffles, girafes, lions etc.) ;
- Développer le tourisme historique ;
- Créer des infrastructures pour le tourisme des congrès, le tourisme balnéaire et le tourisme des montagnes.



Mettre en valeur les sites exceptionnels du pays

- Nous développerons un éco-tourisme dans les nombreux sites exceptionnels dont regorge notre pays ;
- Les missions du Ministère du tourisme seront renforcées pour la promotion d'un tourisme respectueux de notre écosystème ;
- Les villageois seront intégrés dans la gestion de l'environnement. Nous leur apprendrons à protéger les zones touristiques ;
- Nous mettrons en valeur les mangroves de Bakassi ;
- Les gorilles dans la zone des forêts de Deng-Deng feront l'objet d'une attention particulière ;
- Le parc de Kalamaolé sera réhabilité ;
- Nous encouragerons les investisseurs à créer de parcs ;
- Nous ferons de Bimbia la nouvelle "Gorée" par une réhabilitation sur des bases historiques et sa promotion au niveau national et international ;
- Nous organiserons la découverte des bois tropicaux ;
- Nous établirons un circuit touristique sur la présence des Allemands au Cameroun : avec des villes comme Buea (avec le Palais du Gouverneur), Yaoundé, Lolodorf (avec la résidence de Zinker à restaurer), des sites dans le Nyong-Ekélé (collège Marie Emberg), la ville de Dschang (avec le Centre climatique), etc.

Une infrastructure pour le tourisme

Nous encouragerons les projets de construction ou d'exploitation des hôtels, maisons d'hôtes, restaurants conformes aux standards internationaux sur l'ensemble du territoire, en proposant de tels projets bons pour financement, aux publics intéressés, et en soutenant l'accès des promoteurs au crédit à taux réduit du Crédit foncier ou de la BPME, facilité actuellement réservée uniquement aux projets d'habitats.

Nous soutiendrons la création d'agences de tourisme vouées à la promotion de destinations dans l'ensemble du pays et l'organisation de voyages et séjours dans ces destinations, en coopération avec les compagnies de transport, les hôtels et les maisons d'hôtes. Cette dynamique générera assurement de nombreux emplois notamment dans la construction des hôtels, la gestion des hébergements, la restauration, les transports.





CHANTIER 4



SOCIAL

(femme, santé, culture, sport,
personnes vivant avec un handicap et solidarité)

Nous mettrons en place une politique sociale ambitieuse financée par:

- - La redevance audiovisuelle instituée par l'ordonnance N° 92/004 du 12 décembre 1992, calculée par tranche de salaire, sera réaffectée pour 1/3 à la CRTV et pour 2/3 au Fonds Social de Solidarité (FSS);
- - La Grande Taxe de Solidarité (GTS) sera répartie à proportion de 50% pour l'Assurance Maladie Universelle Minimum (AMUM) et à 50% pour le FSS.

Cette politique sociale sera soutenue par un **Fonds de Social de Solidarité (FSS)**.

La Femme

Marcher sur ses deux pieds : faire jouer pleinement à la femme son rôle dans notre pays (Women empowerment)

Malgré un taux d'alphabétisation estimé à 75 % pour l'ensemble du pays, 50 % des illettrés sont des femmes fortement affectées par les contraintes culturelles et par le manque de politique gouvernementale spécifique.

Les femmes, souvent aussi bien formées que leurs collègues hommes et très compétentes sur le plan professionnel, reçoivent souvent une rémunération inférieure à celle de ces derniers. Bien souvent, elles ne reçoivent pas la promotion qu'elles méritent si elles n'acceptent pas d'être soumises à des traitements dégradants voire traumatisants.

Sur le plan politique, les femmes sont brillantes mais elles sont tenues en arrière-plan, confinées aux animations et à l'applaudissement, et souvent placées sur les listes électorales à des positions où elles n'ont pas de chance d'être élues. Les violences faites aux femmes ne cessent de gagner du terrain dans notre pays.

Nous allons concevoir les politiques publiques adéquates pour permettre à la femme camerounaise d'obtenir toute sa place et de jouer pleinement son rôle dans la société nouvelle que nous proposons. Dans cette perspective, nous allons œuvrer pour :

- Permettre à la femme de participer aux avant-postes à la construction du Cameroun nouveau ;
- Redresser une situation absurde d'infériorisation où la femme est encore maintenue ;
- Permettre à la femme de recouvrer la plénitude de ses droits pour favoriser une accélération de la croissance économique.

Égalité homme femme, un principe inviolable

- Rendre effectif l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
- Donner les mêmes chances aux jeunes femmes et aux jeunes hommes sur le plan éducatif.
- Traduire dans les faits l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes.
- Favoriser et mieux traiter la maternité de la femme qui est une responsabilité au bénéfice de la collectivité.

Émancipation de la femme par l'éducation

Nous considérons que l'éducation est le levier principal pour l'émancipation de la femme dans notre pays, pour son insertion dans le circuit moderne de production et pour sa contribution décisive au progrès général de la nation. Pour assurer l'émancipation de la femme par l'éducation, les mesures suivantes seront adoptées :

- Mettre en place une politique vigoureuse de scolarisation des jeunes Camerounaises de toutes les régions du pays, les spécificités culturelles ne pouvant en rien constituer un obstacle acceptable à cette politique.
- **La scolarité sera obligatoire pour tous les jeunes hommes et femmes jusqu'à l'âge de 16 ans au moins.** Nous lutterons ainsi contre les mariages précoces qui sont si dommageables à la femme.

■ Mettre en place **le planning familial, et mener des campagnes dans les milieux scolaires pour informer les jeunes des risques des grossesses précoce**s.

À ce propos les cours d'éducation sexuelle seront introduits suffisamment tôt dans le cursus scolaire pour former les jeunes filles à la connaissance de leur corps.

■ **Renforcer les campagnes de sensibilisation des jeunes femmes et hommes aux techniques de contraception** afin de réduire le nombre de grossesses non désirées.

La maternité, une responsabilité primordiale au bénéfice de la société

Nous prenons un engagement ferme pour la gratuité de la césarienne afin que plus jamais aucune femme ne meure en couche dans notre pays, ou ne perde son bébé faute de moyens lui permettant de s'offrir les soins nécessaires. Les mesures complémentaires suivantes seront adoptées :

■ **Introduire le congé de paternité** pour encourager les hommes à soutenir leurs épouses après un accouchement, afin que la femme ne soit pas seule pour la prise en charge des petits enfants.

■ **Mettre en place une politique de garde des enfants** pour permettre à la femme d'aller plus librement au travail.

Une promotion des activités de la femme

Nous mettrons en place une politique de promotion des activités de la femme consistant à créer, dans les zones rurales les plus reculées et dans les zones urbaines à forte densité de population, des structures de micro-banque de développement rural ou de microfinance urbaine. Les mesures suivantes seront mises en œuvre dans l'optique de la promotion des activités de la femme :

■ Encourager nos femmes, très nombreuses aujourd'hui dans le secteur dit informel, à s'inscrire dans un cadre légal qui leur permettra de bénéficier de la sécurité sociale.

■ Mettre en place des programmes pour aider nos femmes à **professionnaliser la gestion de leurs petites activités** qui aujourd'hui fournissent l'essentiel des revenus de nombreuses familles.

■ Mettre en place **les soutiens techniques et financiers appropriés** pour l'épanouissement de la femme dans les circuits de l'industrie et les secteurs tertiaires.

Un rôle de premier plan dans la société

Nous formerons les femmes pour qu'elles jouent un rôle de premier plan dans la société dans tous les secteurs : politique, affaires, industrie, recherches et innovations, etc. Pour ce faire :

■ **Nous augmenterons le nombre de femmes dans le gouvernement, à des postes qui ne sont pas dédiés ou seulement symboliques.**

■ Nous augmenterons le nombre de femmes au parlement, à divers niveaux de la hiérarchie administrative, et à la tête des entreprises publiques.



FINANCEMENT DE LA POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale sera financée par :

La redevance audiovisuelle instituée par l'ordonnance n° 92/004 du 12 décembre 1992, calculée par tranche de salaire, sera réaffectée pour 1/3 à la CRTV et pour 2/3 au Fonds Social de Solidarité (FSS).

La Grande Taxe de Solidarité (GTS) sera répartie à proportion de 50% pour l'Assurance Maladie Universelle Minimum (AMUM) et à 50% pour le FSS.

La réduction du train de vie de l'Etat de 25% (réduction du budget des missions, représentation et cérémonies, du nombre et de la puissance des véhicules administratifs, des dépenses de carburant, des frais de fonctionnement, notamment en privilégiant les prix du marché (avec règlement des facture à 60 jours aux maximum) aux prix pratiqués sur la base de la mercuriale), suppression des frais de participation aux commissions internes à l'administration etc.)

La réduction de 25% de la ligne des dépenses communes

La santé

Repenser le système de santé

Le secteur de la santé est devenu une tragédie nationale. Le taux de mortalité infantile est parmi les plus hauts d'Afrique. Ceci est d'autant plus choquant que les PMI (Protections Maternelles et Infantiles) ont été supprimées et à la place, ont été créés des centres Mères et Enfants réservés à une communauté élitiste.

Sur le plan des infrastructures, le pays dispose de moins de la moitié d'hôpitaux que certains pays de niveau comparable pour un même échantillon de population possèdent, avec un phénomène qui est devenu dramatiquement courant et banal dans le jargon hospitalier : la « pénurie ». Pénurie de dialyse, de vaccins BCG, d'ARV qui arrivent de temps à autre, ou « sur hautes instructions de... ».

Nous organiserons des états généraux de la santé pour préparer les bases de l'élaboration d'un projet de loi-programme relatif à l'organisation du système de santé et la formalisation des principaux axes. Nous nous engageons donc à :

- **Établir une véritable carte nationale de santé au Cameroun**
- Augmenter la part de la santé dans le budget de l'Etat : Passer de 6% actuellement à 15% (objectif fixé par l'Union Africaine à Abuja).
- Réformer le système de santé afin de :

- ▶ Rendre des soins de santé de base accessibles gratuitement à tous et éradiquer les grandes endémies ;
- ▶ Faire du Cameroun un pôle d'excellence en soins de santé dans certaines disciplines et faire en sorte que le pays devienne une destination pour le tourisme de santé.

- Redéfinir la politique de construction et de gestion des infrastructures sanitaires en explicitant les rôles respectifs de l'Etat, de la Région et du secteur privé.
- Viser la réalisation des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) liés au paludisme en 10 ans ;
- Recruter massivement des médecins et infirmiers et les affecter en priorité dans les zones où il y a pénurie.



Des hôpitaux de proximité sur tout le territoire

Créer des hôpitaux en fonction des besoins des populations et de leur répartition sur le territoire et non en fonction des motifs politiques. Dans ce but :

- Nous construirons à travers le pays, **des centres de santé de première nécessité**, de sorte que chaque ménage se trouve au plus à 5 km d'un tel centre. Nous **construirons par maillage des hôpitaux** dans les arrondissements ou les départements
- Nous **construirons dans chaque capitale régionale (ou d'entité fédérée) un hôpital de référence**, doté des principaux services, de spécialités complémentaires, et des équipements et plateaux techniques adéquats



Des hôpitaux de référence à Douala et à Yaoundé

Renforcer l'attractivité des centres hospitaliers des grandes villes en y ouvrant des services de pointe.

- Renforcer les hôpitaux de référence des villes de Yaoundé et Douala et les aligner aux meilleurs standards
- Favoriser la contribution des médecins actifs au sein de la diaspora aux hôpitaux camerounais.



Une agence pour le contrôle des médicaments

- Nous créerons une agence nationale pour le contrôle des médicaments.
- Renforcer la loi sur le commerce illicite de médicaments.
- Réduire le coût des médicaments en préférant l'importation de médicaments génériques.
- Des programmes de soutien seront mis en place pour encourager les pharmaciens et industriels camerounais à investir dans la production locale de médicaments.
- Renforcer la collaboration avec les pays de l'Afrique Centrale pour le contrôle de la circulation des médicaments.



Un Institut national de recherche et de production des médicaments

-Cet Institut résultera de la transformation de l'actuel Institut national des Plantes médicinales. **Sa mission ira au-delà du recensement desdites plantes pour s'étendre, d'une part à la mise au point de médicaments notamment à partir de la pharmacopée camerounaise, d'autre part au contrôle qualité des médicaments importés.**

- Le Cameroun développera ses propres normes de mises sur le marché des médicaments développés par l'Institut.
- **L'Etat s'impliquera, par le biais de la SNI, à la création d'un bras industriel de l'Institut, chargé de la production industrielle des médicaments mis au point.**



Du matériel de soins à la portée des centres de santé

Nous mettrons l'accent sur la création d'entreprises de production de matériel de soins de santé de base tel que l'oxygène, les pansements, les tubulures de perfusions, les cathéters, les produits de désinfection.



Des médecins généralistes pour tous

- Encourager et inciter les médecins généralistes à s'installer dans toutes les communes.



Une rémunération décente pour le corps médical

- Revoir à la hausse la grille salariale des médecins dans les structures publiques.
- Renforcer le contrôle des prestations des médecins et infirmiers des hôpitaux et centres de santé publics.

Une formation de qualité

- Pourvoir les établissements universitaires d'équipements modernes.
- Assurer une formation de qualité pour tout le personnel requis.
- Adosser les facultés de médecine aux hôpitaux régionaux.
- Nouer des rapports privilégiés avec la Diaspora pour renforcer la formation des médecins.

Une agence pour le contrôle alimentaire

Nous créerons une agence pour le contrôle alimentaire ayant pour mission de :

- ▶ Contrôler les industries agro-alimentaires locales.
- ▶ Contrôler les importations de produits alimentaires.
- ▶ Collaborer avec les pays de l'Afrique centrale pour établir la traçabilité des produits alimentaires circulant dans la zone.

Sécurité sociale

La sécurité sociale pour tous

La sécurité sociale vise à donner des moyens d'existence à tout individu, quelle que soit sa classe sociale. Elle se doit de soulager les besoins de bases de cet individu : s'alimenter et se soigner. Elle doit aussi venir en aide aux personnes lorsque celles-ci n'ont plus de revenus suffisants suite à la perte de leur emploi ou parce qu'elles sont trop âgées pour travailler.

En 2004, le ministère du travail et de la prévoyance sociale est devenu, sur le papier, le ministère du travail et de la sécurité sociale. Hélas, force est de constater que quatorze ans plus tard, la CNPS se limite toujours à la prévoyance sociale. Par conséquent, l'allègement des charges médicales des familles civiles et militaires, chez les villageois, les vieillards, les orphelins, et les déshérités sociaux que visait ce projet de sécurité sociale reste une chimère au Cameroun.

À cause du poids des soins de santé, les familles aux revenus modestes et insuffisants ne peuvent épargner pour investir dans la scolarisation et l'insertion professionnelle de leur progéniture et encore moins dans leur logement.

■ Nous créerons les conditions pour que tous les camerounais et camerounaises aient accès à la sécurité sociale dans les 10 prochaines années.

- Nos objectifs pour cette sécurité sociale sont :

- ▶ une sécurité sociale de base identique pour tous ;
- ▶ une institutionnalisation de la solidarité : on ne cotise pas uniquement pour soi car il y a des transferts entre les catégories sociales ;
- ▶ un cadre légal pour une assurance complémentaire ;
- ▶ une gestion paritaire de la sécurité sociale entre l'Etat, les organisations syndicales et patronales ;
- ▶ une réforme de la CNPS en vue de permettre la désignation de ses dirigeants par les syndicats des travailleurs, les syndicats patronaux et les représentants des travailleurs indépendants et non par l'Etat comme c'est le cas actuellement ;
- ▶ une revalorisation des salaires à travers l'adoption des conventions collectives dans les secteurs d'activités qui en sont dépourvues (secteurs de l'enseignement et de la santé par exemple) afin d'assurer une bonne sécurité sociale aux travailleurs de ces secteurs.

■ La sécurité sociale sera inclusive et ouverte à l'ensemble de la population jeunes, moins jeunes, personnes âgées, fonctionnaires, travailleurs du privé et du secteur informel, travailleurs indépendants et militaires.

■ La sécurité sociale offrira les principales prestations attendues d'une sécurité sociale moderne :

- ▶ les prestations maladies ;
- ▶ les allocations familiales ;
- ▶ la pension retraite ;
- ▶ l'allocation d'invalidité.

✓ Un véritable statut pour les travailleurs indépendants

■ Les dirigeants non-employés des grandes, petites et moyennes entreprises, la Bayam-Sallam, le vendeur à la sauvette, la vendeuse de beignet-haricot, la vendeuse de poisson braisé, toutes ces catégories de personnes qui prennent le risque de créer de l'emploi pour d'autres ou pour eux-mêmes auront accès au statut de travailleur indépendant.

■ Le régime de travailleur indépendant géré par la CNPS, qui accorde déjà aux travailleurs indépendants affiliés la pension retraite, leur donnera également droit aux autres prestations accordées aux salariés, hormis celles qui sont étroitement liées au contrat de travail telles que les allocations familiales, toutefois avec un taux de cotisation différent.

✓ L'assurance complémentaire

■ Outre la sécurité sociale de base obligatoire pour tous, nous définirons un cadre légal pour une assurance complémentaire qui permettra à ceux qui disposent de plus de moyens ou qui sont plus enclin à l'épargne de prendre des garanties supplémentaires pour leur avenir. Cette assurance complémentaire sera ouverte non-seulement aux individus mais aussi aux entreprises qui pourront l'offrir comme avantages à leurs employés.



Solidarité

Solidarité entre les régions

Les disparités économiques et sociales entre les différentes régions du Cameroun sont très importantes. Certaines régions comme le Littoral et le Centre bénéficient largement de la présence de la capitale économique pour la première et de la capitale politique pour la seconde. D'autres, comme l'Est et l'extrême-Nord restent à la traîne sur le plan socio-économique malgré un réel potentiel en matière de ressources forestières pour l'Est et de ressources humaines pour l'extrême-Nord. Nous organiserons une solidarité entre les différentes Régions du Cameroun. Il faudra pour ce faire :

- Organiser la péréquation des ressources générées et des impôts collectés ;
- Rendre égalitaire l'accès à la sécurité sociale ;
- Partager les expériences réussies entre les régions et encourager les transferts des compétences

Solidarité avec les personnes vulnérables

Nous porterons une attention particulière aux personnes vulnérables : personnes vivant avec un handicap, personnes âgées, orphelins sans aucun soutien, enfants abandonnés ou en délicatesse avec la loi, personnes à la retraite.

- ▶ Les édifices publics devront prévoir des rampes d'accès pour faciliter l'accès aux personnes vivant avec un handicap
- ▶ 5% des places seront réservées aux personnes vivant avec un handicap dans les concours administratifs.

Ces mesures s'ajouteront aux soutiens prévus pour les personnes vivant avec un handicap dans le domaine de l'éducation.

1 Renforcer la sécurité sociale

- Déterminer les filières professionnelles ou l'insertion des personnes les plus vulnérables sera la plus aisée
- Mettre en place des mécanismes spécifiques d'appui aux initiatives entrepreneuriales de ces personnes
- Réformer le système actuel de retraite et élargir la base des retraités
- Étendre la retraite à 60 ans au moins pour tous et l'ajuster en fonction de la pénibilité des métiers
- Créer une allocation spéciale équivalente au SMIC pour les personnes âgées qui aujourd'hui ne bénéficient d'aucun appui formel de l'Etat
- Organiser pour les personnes âgées des campagnes de dépistage de certaines maladies chroniques et mettre en place leur prise en charge.



2 L'école sous l'arbre encadrée par les jeunes

Le principe de l'école sous l'arbre lancé au Cameroun en 1961

pour réduire l'analphabétisme et qui a été abandonné entre 1967-1970 sera remis au goût du jour dans les centres de formation.

- Fournir les bases de lecture, du calcul et de l'utilisation des outils de communication moderne à toute personne (jeune ou âgée) qui n'a pas eu l'occasion d'aller à l'école.
- Les jeunes de tous niveaux seront mis à contribution pendant les périodes de congé, les week-ends ou en fonction de leurs disponibilités.

3 Les retraités pour transmettre le métier aux jeunes

Les retraités disposent d'un précieux savoir-faire dans le métier auquel ils ont consacré leur vie active. Ils seront donc mis à contribution dans les Centres de métier pour la formation et l'encadrement des jeunes.

Solidarité avec les générations futures.

Nous mènerons des politiques imaginatives, cohérentes et engagées pour le développement durable afin de permettre aux entreprises de satisfaire leurs besoins présents, sans toutefois compromettre la satisfaction des besoins des générations futures, car nous sommes responsables aujourd'hui de ce qu'il leur arrivera demain. La réalisation de la solidarité avec les générations futures passera par l'adoption des mesures ci-après :

- Organiser la protection de l'écosystème et de notre environnement immédiat.
- Chaque arbre coupé devra être remplacé.
- Mettre en place des mesures antipollution et de traitement les déchets industriels.
- Interdire les engrains chimiques et les pesticides

Un Service National des Volontaires de la Solidarité (SNVS)

■ Nous créerons un **Service National des Volontaires de la Solidarité (SNVS)**. Ce service dont les prestations seront entièrement à la charge de l'État sera constitué d'une réserve de jeunes de toutes les régions du pays qui devront consacrer six mois de leur vie à des activités au service de la collectivité dans une région du pays avant d'entrer dans leur vie professionnelle. Ils auront en outre pour mission d'intervenir en cas de crise (catastrophe naturelle, accident grave) au Cameroun ou dans un pays africain.



La sécurité routière

80% de morts en moins sur nos routes en 30 ans

Les accidents de la route constituent un vrai fléau au Cameroun. Comme le déclarait au début de l'année 2018 le porte-parole du Gouvernement, En termes d'accidents de circulation routière, l'on dénombre déjà pour les deux premiers mois de l'année 2018, 519 morts. En 2017, nous avons enregistré plus de 4 700 accidents dont 179 mortels, 784 dégâts corporels et 3227 matériels. Les accidents de la route constituent, ainsi, un véritable fléau au Cameroun. Nous entendons remédier à cette situation par :

- Le renforcement des contrôles techniques des voitures avec des sanctions exemplaires pour ceux qui se laisseront corrompre ;
- L'amélioration des entretiens routiers et la sécurisation de certains axes accidentogènes ;
- Des sanctions exemplaires de l'incivisme routier ;

- La réorganisation et une meilleure réglementation de l'utilisation des motos taxi.

L'objectif de 80% de morts en moins sur nos routes en 30 ans est de tendre vers une situation où le décès par accident sur nos routes devient une exception et non pas la norme comme c'est le cas aujourd'hui au Cameroun.

- Cet objectif structurant sera discuté avec tous les acteurs de la sécurité et de la santé
- Des états généraux de la sécurité routière seront organisés et les résultats seront actés par une loi.
- Porter les efforts de sensibilisation sur les éléments techniques et répressifs mais aussi culturels et psychologiques.



Une Agence Nationale pour la Sécurité Routière (ANSR)

À côté des différentes administrations qui interviennent dans la sécurité routière, nous créerons une Agence Nationale pour la Sécurité Routière qui aura pour mission :

- La réalisation de l'objectif zéro mort sur nos routes ;
- La définition de la politique nationale en matière de sécurité routière ;
- La coordination de l'action des différents acteurs administratifs nationaux et régionaux.
Chaque région sera dotée d'une agence pour la sécurité routière qui aura pour mission :
- D'implémenter en étroite collaboration avec l'ANSR, les régions et les communautés locales, la politique nationale de sécurité routière en adéquation avec les réalités locales ;
- De coordonner l'action des acteurs locaux dans le domaine de la sécurité routière.



Des véhicules modernes et fiables sur nos routes

Nous devons continuellement améliorer la qualité des véhicules présents sur nos routes pour tirer parti au maximum des améliorations techniques réalisées ces dernières années sur les véhicules en matière de tenue de route, de sécurité active (en mouvement) et passive (résistance aux chocs). Pour cela, nous entreprendrons les mesures suivantes :

- Définir et faire respecter un standard minimum de qualité aux véhicules en circulation sur nos routes et dans les centres de contrôle technique ;
- Réaliser un contrôle technique de véhicules importés ;
- Développer une filière de reconditionnement de vieux véhicules pour les porter au standard minimum exigé ;
- Développer la production locale de véhicule pour que des véhicules de qualité soient à la portée des ménages et des entreprises.



Des routes sûres

Nous organiserons un entretien fréquent de nos routes pour les rendre plus sûres. Pour cela :

- Passer du cantonnage manuel pour aller progressivement à la petite mécanisation basée sur des outils créés par nos jeunes dans nos universités et industries.
- Soutenir le développement d'un véritable secteur local pour la réfection des routes.
- Améliorer les revêtements et la signalisation routière
- Établir systématiquement des barrières pour séparer les voies et les pistes cyclables des routes empruntées par les automobiles.



Sensibilisation, formation et éducation

Nous travaillerons à un changement radical de culture et de mentalité. Nous allons pour cela :

- Conscientiser les citoyens sur le fait que la sécurité des citoyens sur la route est bien plus importante que le fait de se déplacer très vite d'un endroit à l'autre.

- Mettre en place des programmes de formation pour faire de la culture de la sécurité le guide des comportements individuels.
- Introduire dès l'école maternelle et primaire, une éducation à la sécurité routière dans toutes les langues du pays.

Contrôle et répression

Nous renforcerons l'efficacité des contrôles routiers en éradiquant la corruption au sein des corps chargés de ces contrôles d'une part et d'autre part en utilisant les possibilités que nous offrent aujourd'hui les TIC. Dans cette perspective :

- L'ANSR développera en collaboration avec nos universités, centres de recherches et industries des techniques modernes et innovantes pour le contrôle routier.
- Nous mènerons une lutte impitoyable contre l'alcool au volant.
- Nous rendrons le port du casque obligatoire pour ceux qui roulent en moto.
- Les examinateurs pour le permis de conduire seront assermentés et tout acte de corruption dans leur chef sera considéré comme une atteinte à la vie humaine et sera pénalement répréhensible.

Diminuer le nombre de mototaxis sur nos routes

Nous réduirons progressivement la part de la moto comme moyen de transport dans les grandes villes et les campagnes.

Réforme de la procédure d'obtention d'un permis de conduire

Nous reformerons la procédure d'obtention du permis de conduire pour la rendre plus exigeante. Cette mutation ira de pair avec l'amélioration de la signalisation sur nos routes.

Les auto écoles devront obtenir un agrément auprès des agences pour la sécurité routière et devront respecter un cahier des charges très strict en termes de qualité des véhicules utilisés et de la qualité de leurs formateurs.



Le logement social

Un logement pour tous

Le Cameroun accuse un déficit annuel en matière d'habitat évalué à 130 000 logements décents. On observe une extension continue de l'habitat spontané autour des grands centres urbains sur des terrains parfois inappropriés (terres érodables, zones marécageuses et/ou inondables, parcelles sur des flans collinaires sensibles à l'éboulement, etc...) ne disposant parfois pas des aménagements nécessaires et où se concentre une frange importante des ménages aux revenus très modestes ou modestes.

La croissance actuelle du Cameroun de l'ordre de 5% induit un fort besoin de construction de logements, estimé pour les seules villes à quelque 80 000 unités par an. Une telle croissance implique la production de logements et d'équipements publics.

Les efforts des pouvoirs publics, en raison de standards techniques trop élevés, se sont déployés exclusivement au profit de la classe moyenne supérieure et dans des conditions économiques qui interdisent aussi bien la réplicabilité des opérations que le simple entretien du patrimoine bâti.

Le logement, mais aussi la qualité du logement, doivent être considérés dans les années qui viennent comme l'un des fondements mêmes d'une politique de progrès. Nous allons pour cela :

- Développer des programmes de construction des logements sociaux et d'amélioration de l'habitat.
- Offrir à chaque camerounais l'accès à un logement décent et la possibilité d'être propriétaire de son logement s'il le souhaite.



Un accès à une propriété foncière sécurisée dans les villes

Nous devrions permettre l'accession du plus grand nombre de ménages à une propriété foncière sécurisée. Dans cette perspective, nous nous attellerons à :

■ Recentrer les tâches de l'Etat dans la régulation et la révision en profondeur de la politique de construction des logements ;

■ Impulser et renforcer l'action du secteur privé et l'inciter à intervenir dans la promotion, la réalisation de lotissements et des programmes de logements ;

■ Réduire la spéculation foncière en mettant en place une politique de concession d'aménagement foncier urbain à des opérateurs privés pour une production des terrains équipés dont la commercialisation s'effectuera sous le contrôle de l'Etat ;

■ Renforcer les missions de la MAETUR dans la constitution, la gestion des réserves foncières et le développement des villes ;

■ Baisser et mieux recouvrir les impôts fonciers sur les terrains bâtis et non bâtis ;

■ Réduire de manière drastique les habitations spontanées.



Un logement social basé sur les matériaux locaux

Notre approche consistera à améliorer les techniques existantes en privilégiant les matériaux locaux. À titre d'exemple, nous avons : la brique de terre à l'Ouest, la planche dans le Littoral, la terre et le bois dans le centre et le Sud, la terre dans le Nord, la pierre dans les régions montagneuses du Sud-Ouest. Pour promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans la construction, nous allons :

■ Élaborer des techniques de construction adaptées à chaque région du pays en collaboration avec nos universités régionales.

■ Renforcer les capacités de la Mission de Promotion des Matériaux Locaux (MIPROMALO)

Proposer aux populations en collaboration avec les architectes des techniques permettant de produire à un coût modeste des logements confortables et respectueux de l'environnement.

✓ Des logements sociaux d'abord dans les campagnes

Nous entendrons inverser la courbe de l'exode rural par la transformation ou l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en milieu rural, la dotation des populations vivant dans ces zones de ressources initiales pour le démarrage ou le développement d'activités génératrices de revenus. Pour ce faire, nous allons :

- Intensifier la construction des logements sociaux destinés aux ménages à revenus modestes.
- Réguler les loyers dans les logements sociaux pour mettre fin à la spéculation.

✓ Réduire l'étalement de nos villes

Dans les grandes cités, le logement sera repensé pour éviter un trop grand étalement qui rend extrêmement difficile et coûteux, la mise en place d'équipements de base tels que l'eau, l'électricité, et les transports en commun. Pour ce faire, nous allons :

- Faire la promotion de logement de taille raisonnable sur des parcelles ayant en moyenne 150m².
- Encourager la construction d'habitations en hauteur permettant de bâtir sur une assise au sol d'environ 80m², une maison ayant un living, une cuisine moderne, deux salles d'eaux et 3 à 4 chambres.
- Engager nos architectes à proposer une utilisation efficace et harmonieuse de cet espace pour faire cohabiter de petites cultures maraîchères et des habitations modernes et très fonctionnelles.



✓ Renforcer les missions du crédit foncier pour le logement social

Des prêts à taux d'intérêt modéré seront accordés pour la construction populaire. Les modalités d'accès à ces prêts seront simples et les garanties faciles à donner, l'Etat intervenant en dernière instance en cas de défaillance de ces garanties. Dans cette perspective, les mesures suivantes seront adoptées :

- Fusionner le Crédit Foncier avec le Feicom afin de créer une Banque de l'Habitat et de Développement Communal (BHDC) dont la mission sera de financer la construction des logements sociaux et les infrastructures économiques des communes (marchés, centres commerciaux, Zone industrielle etc.)
- Les prêts de la BHDC seront accordés à 80% aux promoteurs immobiliers afin de construire en masse les logements

sociaux à Douala et Yaoundé (100 logements /ha) dans le cadre d'un projet présidentiel soit 30000 logements par métropole et par an, avec des matériaux locaux, soit 300000 logements entre Douala et Yaoundé en 6 ans.

■ Réaliser un nouveau plan directeur des villes de Douala et Yaoundé par Société nationale d'étude et de contrôle des Travaux (SNECT) en privilégiant des routes droites et plus large, les échangeurs et round points pour réduire les embouteillages.



Encourager la promotion immobilière pour les logements destinés à la classe moyenne

■ Créer un produit d'habitat nouveau d'une valeur globale ne dépassant pas 5 000 000 FCFA, notamment dans les grandes villes et les villes moyennes.

■ Rendre solvable la classe moyenne à travers des mécanismes de financements bancaires adaptés.



Relancer une politique active de construction de logements

Nous voudrions accroître la production de logements urbains avec le concours du secteur privé pour satisfaire les besoins estimés à 80 000 logements par an, dont 30 000 pour chacune des villes de Douala et Yaoundé. Nous allons pour cela :

■ Entreprendre des programmes de construction avec le secteur privé pour résorber le stock cumulé de demandes de logements qui est estimé à 600 000 unités.

■ Pourvoir l'habitat rural de dotations importantes au titre du Fonds Social pour l'Habitat.

■ Utiliser autant que faire se peut sur le plan technique les matériaux locaux pour réduire le coût de construction des logements



Une nouvelle réglementation pour le logement

Nous réformerons l'ensemble du dispositif institutionnel et réglementaire concernant le logement, y compris les professions du secteur (géomètres, urbanistes, promoteurs immobiliers, etc.) à travers notamment :

- La simplification des procédures ;
- La mise en place des incitations pour les promoteurs et autres investisseurs privés ;
- La mise sur pied des dispositifs d'accompagnement des populations ;
- Le repositionnement de l'ensemble des acteurs publics du secteur du logement.



Culture

Valoriser notre patrimoine culturel et artistique

La culture est le socle de nos valeurs et de notre identité. Elle constitue en plus du football un des secteurs qui ont le plus contribué au rayonnement et à la valorisation de l'image du Cameroun à l'étranger. Les artistes plasticiens, les musiciens, les écrivains, les cinéastes les sculpteurs, les dramaturges, etc. souffrent de l'inorganisation de la culture et du manque de reconnaissance de la culture comme une richesse qu'il faut protéger et promouvoir.

L'absence dramatique d'infrastructures culturelles sur toute l'étendue du territoire national, la disparition de ce qui constituait l'embryon des structures d'encadrement et d'expression de la culture ont fini par détruire ce secteur au point de ne laisser aucune chance à nos artistes que de s'expatrier, à défaut de s'exprimer localement dans des structures étrangères.



■ Nous avons pour ambition d'œuvrer à l'émergence d'une identité culturelle camerounaise et d'organiser et financer l'enseignement, l'expression artistique et culturelle, l'appropriation des arts et de la culture pour en faire un vecteur de la croissance et du développement.

■ La protection et la valorisation du patrimoine national, élément essentiel d'identification des peuples, sont limitées dans notre pays aux lois et quelques conventions internationales ratifiées. Il convient de remédier à cet état de fait par des actions concrètes :

- ▶ Restaurer les sites historiques (Mbimbia, Buea, Douala, Foumban, Lolodorf etc.) ;
- ▶ Valoriser l'architecture locale ;
- ▶ Construire un musée national de niveau international ;
- ▶ Créer une bibliothèque nationale et une Bibliothèque des Mondes Noirs ;
- ▶ Œuvrer à l'émergence d'une identité culturelle nationale et faire du Cameroun une puissance culturelle et artistique.



Structurer la culture et son rayonnement national et international

- Adopter le statut de l'artiste
- Susciter et organiser les corps de métiers artistiques et culturels.
- Lutter avec détermination contre la piraterie des œuvres artistiques et la contrefaçon.
- Constituer un Fonds National de Soutien à la Crédit à la Promotion des Arts et de la Culture (FNSCPAC).
- Laisser aux artistes la gestion des sociétés des droits d'auteur.
- Construire un Centre culturel dans chaque arrondissement

► **Initié par les collectivités locales, ce centre sera le lieu d'expression culturelle des jeunes à travers la pratique de la musique, du théâtre, l'exposition locale de leurs créations.**

- Construire un Complexe artistique et culturel dans chaque chef-lieu de région.
- Nous créerons, dans chaque chef-lieu de région du pays des maisons de la culture ou complexes artistiques disposant:

► **d'une école de musique, de danse et de la création artistique ;**
► **de studios convenablement équipés pour la création musicale ;**
► **de salles de spectacle pour la projection cinématographique, le théâtre, l'opéra et les danses ;**

Des salles d'exposition pour mettre en lumière les créations de nos artistes :

- Nous formerons, dans ces complexes artistiques, aux arts et techniques culturels traditionnels et modernes ou contemporains à la faveur de la création des infrastructures appropriées à cette fin.
- Ces structures au niveau de la région seront établies avec l'aide de l'état central.



Créer une Académie nationale des arts et de la culture

- Ce sera un haut lieu de distinctions des camerounais. Elle sera dotée:
 - d'une école nationale de musique pour la formation et la présentation des performances musicales des meilleurs musiciens ou orchestres.
 - d'un orchestre philharmonique qui devra créer notre propre musique instrumentale à partir de nos propres sonorités.
- Cette Académie Nationale des Arts et de la Culture aura aussi pour mission:

► **de réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine culturel matériel et immatériel du pays ;**
► **d'encourager la promotion par l'exposition et/ou l'exportation des produits culturels réalisés aux standards internationaux.**

Une Bibliothèque des Mondes noirs

■ Nous créerons, à Yaoundé, une **Bibliothèque des Mondes Noirs (BMN)** qui sera un lieu unique où l'on pourra trouver le maximum des fonds d'ouvrages, d'archives, de documents, de photographies, des musiques et des bandes de films sur les mondes noirs de tous les continents.

Des musées, vitrines de notre riche production artistique

■ Nous créerons, à Yaoundé, un Musée National de niveau international, vitrine authentique de la riche production artistique camerounaise traditionnelle et contemporaine

■ Nous créerons des Musées régionaux (pour la valorisation des arts régionaux et des artistes de la Région, grâce à une association de l'État et des Régions (ou entités fédérées)).

Faire du Cameroun une Référence Culturelle

■ Développer les industries de la culture

■ Mettre en place une véritable politique de développement des industries de la culture. Dans cette perspective, l'industrie du cinéma et des films-videos sera encouragée et soutenue. Ce-ci permettra non seulement à nos jeunes d'exprimer leurs talents mais aussi à notre identité nationale de se révéler et de se diffuser.

Promouvoir un cinéma camerounais de niveau international notamment à travers la formation des comédiens et la construction d'un studio de tournage.

■ Promouvoir un art camerounais de la cuisine et de la table aux standards internationaux.

■ Créer des prix littéraires et artistiques de haut niveau afin de faire de Yaoundé une capitale africaine des arts et de la culture.

■ Créer des festivals de niveau international dans le domaine des arts et de la culture (musique, cinéma, mode, littérature etc.)

■ Créer une **Académie Nationale Camerounaise (ANC)** comportant plusieurs sections, notamment les sections : Science, Lettres, Sciences morales et politiques.

Introduire l'enseignement des arts et de la culture dans les programmes scolaires.

■ Développer une offre artistique dans les établissements scolaires

■ Introduire l'enseignement de la musique dans les programmes scolaires

■ Créer un conservatoire national

Introduire l'enseignement des arts et de la culture dans les programmes scolaires.

■ Développer une offre artistique dans les établissements scolaires

■ Introduire l'enseignement de la musique dans les programmes scolaires

■ Créer un conservatoire national

Sport

Le Cameroun un grand pays de sport

Une analyse froide de notre environnement sportif dans sa pratique et son enseignement pousse au questionnement et à l'observation de ce qui est fait pour arriver à une nécessaire refonte de notre éducation sportive. Le sport est un outil de renforcement de la cohésion nationale et un formidable vecteur de développement : **Nous devons repenser l'organisation et la gestion du sport au Cameroun.**

■ Revoir les relations entre les pouvoirs publics et les fédérations sportives qui ont mission de service public en rationalisant leur fonctionnement, en définissant et en contrôlant leurs missions.

- Revisiter le contenu des programmes de formation des sportifs
- Doter le pays des cadres de haut niveau dans les domaines de l'administration du sport, l'entraînement sportif et la formation d'enseignants d'EPS hautement qualifiés
- Relever les défis de l'animation sportive dans les établissements scolaires :

Refonte des institutions en charge des sports

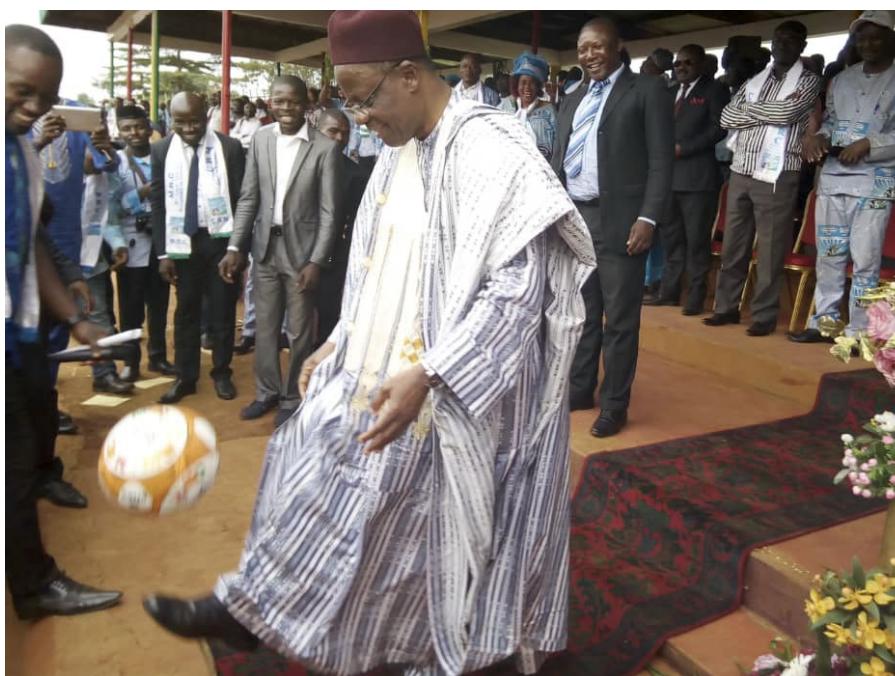
- Veiller à l'application stricte du programme d'Éducation Physique et Sportive sur toute l'étendue du territoire
- Signer des contrats de performance avec les fédérations sportives incluant l'organisation régulière des compétitions nationales et d'un événement international majeur au Cameroun
- Transformer l'INJS (Institut National de la Jeunesse et des Sports) en **École Supérieure de Management des Organisations Sportives (ESMOS)** pour en faire une référence au niveau national et international (Droit, Gestion, Marketing du Sport, management des organisations sportives, etc.)
- Former des responsables de développement et de planification du sport dans les collectivités décentralisées
- Délivrer des diplômes de troisième cycle ouverts aux titulaires de Masters professionnels ESTAPS
- Ouvrir l'École des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (ESTAPS)
- Ouvrir l'École des Sciences et Techniques d'Animation Sociale (ESTAS)

Allier sport et études

- Créer entre le collège, le lycée et le premier cycle de l'enseignement supérieur des sections de formation Sport et études destinées aux espoirs sportifs de haut niveau.

Repenser l'environnement infrastructurel du sport

- Faire des investissements intelligents dans les équipements et les infrastructures
- Permettre au plus grand nombre et sur toute l'étendue du territoire national de pratiquer le sport dans de bonnes conditions
- Adopter un budget de minimum 100 milliards pour 5 ans pour doter les 360 communes du Cameroun d'une infrastructure sportive minimale devant permettre la pratique décente du sport (Stades en plein air, gymnases, etc.).
- Obliger chaque établissement de formation scolaire de se doter au moins d'une infrastructure sportive (Stade, gymnase, etc.).





CHANTIER 5



POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DIASPORA

Faire de la diaspora camerounaise un acteur majeur du développement national

Le pacte patriotique et stratégique avec la diaspora

Le Cameroun n'a mis en place aucune véritable politique en vue de canaliser les potentialités de sa diaspora pour des enjeux de développement du pays, à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont su mettre à profit les ressources de leurs compatriotes de la diaspora. Et pourtant, Nul n'a le droit de douter du patriotisme des nombreux Camerounais qui, pour diverses raisons, vivent à l'étranger. Certains y ont été contraints.

Nous sommes convaincus que l'exposition des Camerounais de la diaspora aux technologies de pointe et à la rude compétition internationale les met en capacité d'être à la fois les vecteurs de la modernisation technologique dont le pays a grand besoin, et une vitrine du Cameroun moderne. **C'est pourquoi, j'entends construire avec les Camerounais de l'étranger une alliance stratégique pour le développement de notre pays.**

Nous créerons un environnement favorable (mise en place ou renforcement des institutions appropriées, réformes juridiques nécessaires) pour le retour des cerveaux et la mise en capacité de ceux qui désirent rentrer au pays.

Nous créerons une **Agence Nationale des Camerounais de l'étranger (ANCE)** qui aura pour mission de mettre en œuvre le pacte stratégique avec la diaspora.

Camerounais tu naîs et tu le resteras

- Nous procéderons à une réforme du **Code de la nationalité en vue d'apporter une réponse adéquate à la question de la double nationalité**. Les camerounais et camerounaises d'origine auront d'office droit à la double nationalité.
- Nous procéderons à une réforme politique **permettant aux Camerounais de l'étranger d'une part, d'être électeurs à toutes les élections nationales (présidentielle et législatives), et d'autre part, d'être représentés au Parlement en élisant leurs députés à l'Assemblée nationale**.

Susciter, encourager et encadrer les retours au pays

- Nous procéderons à l'implication de la diaspora sous diverses formes telles que les réseaux de scientifiques et de technologues, le retour virtuel ou partiel de Camerounais de l'étranger sous forme de leur implication dans l'enseignement, la mise sur pied et l'animation des laboratoires de recherche et des structures d'innovation technologique.

Servir son pays depuis l'étranger

- Nous **créerons dans les représentations diplomatiques auprès des pays abritant une forte communauté de personnes d'origine camerounaise un service spécial chargé de la diaspora**.
- A travers nos ambassades, nous établirons des relations fortes avec ceux de nos compatriotes qui auront choisis de rester à l'étranger leur permettant d'être des ambassadeurs du Cameroun auprès de leurs collègues, auprès d'entreprises et institutions de leur pays d'accueil. Ces ambassadeurs économiques, sociaux et culturels auront pour mission de faire venir des investisseurs au Cameroun.
- Les enfants de la diaspora camerounaise connaissent mieux que nous les rouages de leur pays d'origine. Ils y sont nés, ils y ont grandi, ils y ont étudié et très souvent connaissent à peine le Cameroun. Nous permettrons aux fils du Cameroun nés à l'Etranger de se former à la diplomatie Camerounaise à l'IRIC afin d'occuper des postes de diplomates dans les représentations diplomatiques du Cameroun dans leurs pays de naissance.

Un fonds d'investissement de la diaspora Cameroon Diaspora Investment Fund

Nous mobiliserons les ressources de la diaspora en vue de créer un fonds d'investissement spécifique pour :

- Financer des projets relevant d'une part des secteurs de l'innovation, d'autre part, des secteurs, jusqu'ici inexplorés ou délaissés tant par les pouvoirs publics que par les opérateurs privés nationaux, qui concourent à créer le bien-être et à améliorer les conditions de vie d'une frange importante de la population en difficulté
- Financer les projets portés par nos compatriotes de la diaspora en accordant une priorité à ceux qui auront contribué à la constitution de ce fonds.

Une Agence Nationale des Camerounais de l'étranger (ANCE)

Nous créerons une Agence Nationale des Camerounais de l'étranger (ANCE) ou un Office des Camerounais de l'étranger (OCE). Cette agence aura pour mission de mettre en œuvre le pacte stratégique avec la diaspora.

Politique étrangère

Redonner au Cameroun sa place dans le concert des nations et le positionner pour une diplomatie économique

La voix du Cameroun, si puissante sous le président Ahidjo (deux secrétaires généraux successifs à l'OUA) a pratiquement disparu. Le pays n'est plus qu'un nain diplomatique, les quelques discours délivrés devant le parterre clairsemé de l'assemblée générale des Nations unies étant sans relief, puisque ressassant des lieux communs. Au niveau africain, le Cameroun est devenu inaudible tant dans la sous-région Afrique Centrale où des pays comme le Tchad ou la Guinée Equatoriale se font mieux entendre, qu'au niveau continental où le représentant du Cameroun n'occupe que le poste de 'chef d'unité de réforme institutionnelle' à l'Union Africaine.

Rares sont les occasions où les hautes autorités du Cameroun se sont déplacées auprès des pairs africains en vue de négocier le soutien à une candidature d'un ressortissant camerounais dans les institutions internationales, contrairement à de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest où leurs chefs d'Etat ou de Diplomatie se déplacent personnellement pour aller battre campagne en vue du positionnement d'un des leurs auprès des organisations internationales. Aujourd'hui, voir un camerounais trôner à un poste important au niveau international relève plus d'un exploit personnel que d'un soutien de son propre pays, ce qui était le contraire sous l'ère du régime du Président Ahidjo. Pourtant, un tel activisme diplomatique aurait permis de placer des compatriotes à des postes importants et permis au Pays de bénéficier, en retour, de substantiels financements pour les besoins de l'économie nationale.

Face à cette situation, nous affirmerons le Cameroun sur la scène régionale, continentale et mondiale, par un positionnement stratégique sur les grands dossiers internationaux et l'établissement des alliances traduisant une bonne compréhension des enjeux internationaux et des intérêts du pays à court, à moyen et à long terme.

Consolider nos relations, établir de nouveaux partenariats et développer notre capacité d'autoprotection

- Toute notre action se situera dans le contexte du monde global dans lequel nous vivons. Il s'agira **d'entretenir avec nos partenaires des relations qui tiennent compte des intérêts mutuels**.
- Nous Explorerons de **nouvelles possibilités de relations avec de nouveaux partenaires en Afrique et dans le monde**

ayant des convergences d'intérêts économiques et stratégiques avec notre pays, en particulier les pays les plus dynamiques et innovants.

■ Nous affirmerons notre ambition de rayonnement et développerons notre capacité d'autoprotection. Celle-ci passe par **un renforcement de notre arsenal sécuritaire** tant au plan militaire pour la défense de l'intégrité de notre territoire et notre population, qu'au plan alimentaire et économique.

Une coopération au service de l'intérêt national

■ Nous entendons promouvoir **une coopération économique, technologique et culturel au service de l'intérêt national**.

■ Dans cette optique, nous mobiliserons l'action diplomatique dans le sens à promouvoir la croissance économique de notre pays. Celle-ci nous amène à **placer la Région Afrique centrale en particulier et l'Afrique en général au centre de nos préoccupations stratégiques**. Toutes nos démarches et nos actions auront en premier lieu pour rayon d'action ces entités géographiques afin d'**élargir le marché potentiel pour les produits made in Cameroon**.

■ La conquête des marchés européens, américains et asiatiques passera par **une coopération intelligente que nous tisserons avec les pays partenaires grâce à nos compatriotes de la diaspora présents dans ces pays qui seront nos meilleurs atouts et «ambassadeurs» pour le relais et le suivi sur ces marchés**. Il est reconnu que pour vendre nos produits sur le marché international, ces produits doivent répondre à des normes contraignantes. **Certains de nos compatriotes de la diaspora, actifs dans différents secteurs, sont rompus à l'élaboration et l'utilisation de ces normes internationales** et leur expertise sur ces sujets sera bénéfique pour le secteur productif national.

■ Nous mettrons en place **une diplomatie culturelle de présence, d'affirmation et de rayonnement**. Avec l'adoption et l'institution de la double nationalité, nos valeureux artistes et sportifs ayant acquis une autre nationalité des pays d'accueil déjà présents un peu partout dans le monde et qui rayonnent de leur art seront mis à contribution pour cette promotion.

■ Nous travaillerons à **l'avènement des Etats-Unis d'Afrique Centrale (EUAC)** commencerons avec tout Etat de la sous-région qui sera prêt.

■ Nous participerons au projet de la communauté Africaine pour la construction d'un réseau **de train à grande vitesse pour interconnecter les différentes régions d'Afrique**. Le Nigéria joue déjà un rôle clé dans ce projet avec la construction d'une ligne de train à grande vitesse (TGV) entre Abuja et Kaduna dans le Nord du Nigéria sur une distance de 200 km. La construction de notre réseau interne telle que nous l'avons exposé au chapitre *Aménagement du Territoire* s'intégrera dans ce projet régional et continental.



TABLE DES MATIÈRE

Chantier 1 Politique et Institutionnel	
Réformes institutionnelles 2	
La question anglophone	9
Bâtir le vivre-ensemble	10
La bonne gouvernance pour réconcilier gouvernés et gouvernants	12
La lutte contre la corruption	14
Une véritable Politique de Défense et de Sécurité Nationale	16
Chantier 2 Jeunesse et Education	
L'égalité de chances pour tous	20
EDUCATION – L'option prioritaire pour la formation scientifique et technique et l'innovation permanente	20
RECHERCHE et INNOVATION – Offrir un encadrement institutionnel et financier aux jeunes scientifiques et techniciens	21
SOUTIEN A L'EDUCATION DES PLUS DEMUNIS ET A L'EXCELLENCE	22
JEUNESSE ET PANAFRICANISME	22
Chantier 3 Economie et Production (Agriculture, Elevage, Industrie, Nouvelles Technologies)	
Economie	24
Réforme fiscale et budgétaire	29
Aménagement du territoire, infrastructures et urbanisme	31
Agriculture	39
Elevage	42
Industrie	43
Énergie	47
L'eau source de vie – production et assainissement	50
Les Technologies de l'Information et de la Communication	54
Biotechnologies	57
Protection de l'environnement et tourisme	59
Chantier 4 Social (femme, santé, culture, sport, personnes vivant avec un handicap et solidarité)	
La femme	62
Santé	64
Sécurité sociale	66
Solidarité	68
Sécurité routière	69
Logement social	72
Culture	75
Sport	77
Chantier 5 Politique Etrangère et Diaspora	
Diaspora	80
Politique étrangère	81

SOURCES DE FINANCEMENT

N°	Source	Recette (en millions FCFA)
1	Recettes du Fonds Routier	200.000
2	Activité du Bureau de Gestion du Fret Terrestre	150.000
3	Réduction de la fraude des produits pétroliers	50.000
4	10% des 4000 Mds des recettes budgétaires	400.000
5	Prélèvement sur les 4000 Mds octroyés au Cameroun par les bailleurs de fonds mais non décaissés	200.000
6	Bailleurs de fonds multilatéraux	100.000
7	Bailleurs de fonds bilatéraux	100.000
8	Economies budgétaires	4.343.775
9	Croissance de l'économie	202.000
	Total	5.745.775

EVALUATION DES COUTS DU PROGRAMME DU MRC

COUTS GLOBAUX

N°	CHANTIER	COUT (en millions FCFA)	Ratio (en %)
1	Chantier Institutionnel et Politique	243.287	4,23
2	Chantier Jeunesse et Education	221.435	3,85
3	Chantier Economie et Production	1.228.264	21,38
4	Chantier Social et de Solidarité	4.049.239	70,47
5	Chantier des Relations Extérieures	3.550	0,06
	Total	5.745.775	100

COUTS DETAILLES PAR CHANTIER

N°	RUBRIQUE	COUT (en millions FCFA)	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	Sources de financement
	CHANTIER INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE	243.287	49.227	38.590	37.210	34.115	33.715	26.265	24.165	
1	Moderniser les institutions	213.347	39.897	32.000	31.150	31.150	31.050	25.050	23.050	BIP
2	La question anglophone	19.024	7.824	4.950	4.350	1.200	700	-	-	BIP
3	Le vivre ensemble	2.716	706	640	410	265	265	215	215	BIP
4	La bonne gouvernance	8.200	800	1.000	1.300	1.500	1.700	1.000	900	BIP + PDD
	CHANTIER JEUNESSE ET EDUCATION	221.435	26.204	30.771	34.284	37.819	41.987	22.495	27.835	
5	Education	182.543	25.044	27.779	30.519	33.329	36.202	14.820	14.850	BIP + PP/Communes/Régions
6	Recherche et innovation	36.912	1.160	2.792	3.535	4.100	5.395	7.295	12.595	BIP + PP/Communes/Régions + PPP
7	Education civique	1.980	-	200	230	390	390	380	390	BIP
	CHANTIER ECONOMIE ET PRODUCTION	1.228.264	89.309	482.169	130.756	143.097	147.397	115.367	120.667	
8	Economie	199.204	12.591	16.891	21.708	25.753	30.753	40.753	50.753	BIP + PDD
9	Emploi	145.400	19.100	20.300	21.150	21.000	21.650	21.200	21.000	BIP + PDD

10	Aménagement du territoire, Infrastructures et Urbanisme	531.645	15.670	390.410	28.400	43.385	43.900	6.190	3.690	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
11	Agriculture	151.685	20.920	26.140	26.880	21.375	20.270	18.550	17.550	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
12	Industrie	81.000	7.500	12.450	13.450	13.400	12.400	11.400	10.400	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
13	Électricité	7.750	244	694	2.544	2.867	1.767	67	67	BIP + PDD + PPP
14	Eau potable et Assainissement	39.900	5.950	5.550	6.290	5.410	5.900	5.400	5.400	BIP + PP/Communes/Régions + PPP
15	Technologies de l'Information et de la Communication	47.580	4.890	6.740	7.190	7.190	7.190	7.190	7.190	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
16	Biotechnologies	20.000	1.644	1.894	2.744	2.317	3.167	4.117	4.117	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
17	Sécurité Routière	4.100	800	1.100	400	400	400	500	500	BIP
	CHANTIER SOCIAL ET DE SOLIDARITÉ	4.049.239	10.355	28.682	763.772	784.565	806.412	825.956	824.172	
18	Femme	56.061	5.325	7.477	8.229	8.931	9.633	8.233	8.233	BIP
19	Santé	1.340.095	2.315	3.920	261.838	267.639	272.164	270.837	261.382	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
20	Sécurité sociale	2.249.373	4.020	5.165	428.765	439.395	447.945	457.406	466.677	BIP + Transferts de la CNPS
21	Solidarité	294.600	500	500	53.120	56.120	58.120	62.120	64.120	BIP + Transferts de la CNPS
22	Logement social	46.400	200	8.300	8.350	7.900	7.800	7.200	6.650	BIP + PDD + PPP + PP/Etat/Régions
23	Art et culture	62.710	3.320	3.320	3.470	4.580	10.750	20.160	17.110	BIP + PP/Etat/Régions
	CHANTIER DES RELATIONS EXTÉRIEURES	3.550	300	450	900	380	380	570	570	
24	Agence des Camerounais de l'Etranger	3.550	300	450	900	380	380	570	570	BIP

ABREVIATIONS

BIP : Budget d'investissement public

PDD : Partenaires de développement (Banque Mondiale, PNUD, AFD, Banque islamique de développement, Eximbank China, FED, DEG, autres organismes internationaux, ...)

PP : Partenaires privés (Banques commerciales et/ou d'affaires, investisseurs privés nationaux et internationaux,...)

PPP : Partenariat Public/Privé

NOTES

- Chaque fois qu'il est fait recours à un financement de type PPP, la part de l'Etat variera de 20 % à 51 % en fonction du projet ;
- Pour tous les projets d'infrastructures, le principe de financement par le PPP est la règle ;
- Le financement des projets d'infrastructures routières et autoroutières a été présenté dans le corps du programme (au chantier n° 3)



Ensemble c'est
possible



YouTube Twitter Instagram Facebook Maurice Kamto officiel